



United Nations
Global Compact

STRATÉGIE DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

2021–2023



Le Pacte Mondial des Nations Unies est particulièrement bien placé pour soutenir les sociétés dans leur parcours visant à aligner leurs pratiques sur un avenir durable et inclusif. Les Dix Principes sur les droits de l'homme, la main-d'œuvre, l'environnement et la lutte contre la corruption offrent un plan d'action aux entreprises cherchant à faire partie de l'effort collectif pour reconstruire en force après la pandémie de COVID-19.

Il est maintenant temps d'intensifier les contributions de la communauté mondiale des affaires au Programme à l'horizon 2030 et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. C'est l'objectif global du plan stratégique du Pacte Mondial pour 2021 à 2023.

António Guterres
Secrétaire général de l'ONU et Président du Conseil d'administration du Pacte Mondial de l'ONU



Davantage doit être fait par les entreprises à l'échelle mondiale pour accélérer la durabilité de l'entreprise et une pratique commerciale responsable. Notre stratégie et notre ambition sont de développer et d'emmenner nos participants sur un parcours d'amélioration continue démontrée dans l'impact qu'ils créent.

Notre objectif est d'élever les attentes quant à la manière dont les entreprises intégreront les Dix principes. Ceux-ci sont intrinsèques à une société et servent de catalyseur pour les contributions à la réalisation du Programme ambitieux de développement durable à l'horizon 2030. Les cinq changements clés articulés dans cette stratégie reflètent nos ambitions de croissance mondiale, de hiérarchisation et d'impact à grande échelle.

Ensemble, nous serons un Pacte Mondial unissant nos activités pour un monde meilleur.

Sanda Ojiambo
Présidente-directrice générale et Directrice exécutive
Pacte Mondial de l'ONU

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
2. INTRODUCTION ET CONTEXTE	6
3. CADRE STRATÉGIQUE	8
4. NOTRE AMBITION	10
5. NOS FACTEURS D'IMPACT	12
6. PARTICIPANTS ET PARTIES PRENANTES	13
7. DOMAINES PRIORITAIRES	17
8. DÉFINITION DE LA PROGRAMMATION DE BASE	20
9. RÔLES CLÉS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU	21
10. INVESTISSEMENT DANS LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES ET LES HABILITANTS	24
11. MESURE DE NOTRE IMPACT	29
12. OPÉRATIONNALISATION DE LA STRATÉGIE	30
13. CINQ CHANGEMENTS STRATÉGIQUES	31
14. CONCLUSION	32
ANNEXE : OBJECTIFS ET KPI	34

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Nous, le Pacte Mondial des Nations Unies, croyons qu'au cours de cette Décennie d'action, nous devons accélérer et augmenter l'impact collectif mondial des affaires, respecter les Dix principes du Pacte Mondial,¹ et contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) par le biais de sociétés engagées dans une pratique commerciale responsable et par le biais d'écosystèmes qui permettent un changement positif. C'est ainsi que nous contribuons, c'est ainsi que nous catalysons l'impact et c'est ainsi que nous allons de l'avant ensemble en tant que Pacte Mondial.

Le Pacte Mondial de l'ONU a été créé en juillet 2000 par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour mobiliser les sociétés du monde entier dans l'alignement de leurs opérations et stratégies autour de dix principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. La notion sous-jacente des Dix principes du Pacte Mondial de l'ONU est que la durabilité des entreprises commence par une approche fondée sur des principes pour faire des affaires. Il s'agit de « comment » une entreprise fonctionne dans la société. Cela signifie opérer d'une manière qui réponde aux responsabilités fondamentales dans chacun des quatre domaines.

Au cours des 20 dernières années, le Pacte Mondial de l'ONU est passé d'un groupe de 44 entreprises à ce qui est aujourd'hui la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde et un mouvement mondial de plus de 12 000 entreprises et 3 000 parties prenantes non commerciales dans 160 pays.

Alors que des progrès sont réalisés, nous reconnaissons que les entreprises doivent être encore plus actives à l'échelle mondiale pour accélérer la durabilité des entreprises et la pratique commerciale responsable.

Notre stratégie et notre ambition sont d'amener les participants au-delà du minimum et de les emmener sur un parcours d'amélioration continue éprouvée par l'impact qu'ils créent. **Au fil du temps, notre objectif est d'élever les attentes quant à la manière dont les entreprises intégreront les Dix principes. Ceux-ci sont intrinsèques à une société et servent de catalyseur pour les contributions à la réalisation du Programme ambitieux de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris.**

Le monde n'est pas en bonne voie pour réaliser le Programme à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). Nous continuons à subir les répercussions surprenantes d'une aggravation de la crise climatique. Il existe un besoin urgent d'action à large échelle pour éviter la dévastation des personnes et de la planète. Les entreprises ont un rôle critique à jouer dans ce domaine. Le Pacte Mondial de l'ONU doit tirer parti de sa position unique pour catalyser l'action collective mondiale afin de changer la façon dont les entreprises opèrent, leur impact sur l'environnement, y compris à travers leurs filiales et chaînes d'approvisionnement, et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'Accord de Paris.

En ce moment, alors que nous exprimons notre stratégie 2021–2023, nous sommes également aux prises d'une pandémie mondiale créant des crises sanitaire et économique, faisant reculer les progrès des ODD et révélant les vulnérabilités de nombreuses populations, en particulier les femmes et les jeunes dans le monde entier.

Il existe une demande claire des personnes, de la société civile et des gouvernements pour que les entreprises contribuent à une reprise transformatrice suite à la COVID-19. Il est désormais de plus en plus essentiel pour les entreprises d'intégrer des principes de durabilité dans leurs méthodes de travail, de fixer des objectifs ambitieux et d'agir avec des partenaires pour respecter le Programme à l'horizon 2030. En effet, l'adoption des Dix principes et l'avancement de pratiques commerciales responsables sont essentiels pour la reprise après la pandémie de COVID-19 et pour l'avantage concurrentiel à long terme des entreprises. **Ce n'est qu'à travers l'action collective que la société au sens large pourra mieux se reconstruire des suites de la pandémie mondiale et devenir plus résiliente sur une trajectoire permettant d'atteindre les ODD.**

Axée sur l'avenir, **l'ambition stratégique du Pacte Mondial de l'ONU est d'accélérer et d'augmenter l'impact collectif mondial des entreprises en respectant les Dix principes et en réalisant les ODD par le biais de sociétés responsables et d'écosystèmes qui permettent le changement.**

La stratégie 2021–2023 du Pacte Mondial de l'ONU vise à réaliser cinq changements stratégiques qui s'appuient sur les fondations et les succès existants pour permettre de nouvelles avancées significatives dans le contexte mondial, environnemental et social actuel.

1. SOCIÉTÉS RESPONSABLES :

Le Pacte Mondial de l'ONU s'efforcera de faire progresser les sociétés participantes plus rapidement et plus loin que d'autres, en démontrant les progrès réalisés en matière de durabilité des entreprises et de pratiques commerciales responsables. Dans l'ensemble, les participants au Pacte Mondial démontreront une plus forte adhésion aux Dix principes et une contribution plus importante aux ODD que ceux qui ne font pas partie du Pacte Mondial de l'ONU.

2. CROISSANCE ÉQUILIBRÉE DES RÉSEAUX LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR UNE COUVERTURE MONDIALE :

En plus d'un effort concerté pour renforcer chacun des 69 Réseaux Locaux existants du Pacte Mondial, l'extension de notre engagement à des entreprises dans d'autres pays, en particulier dans le Sud, sera un objectif central, atteint grâce à la création de nouveaux Réseaux Locaux, de Réseaux Régionaux et d'une couverture géographique plus large des Réseaux Locaux existants.

3. IMPACT MESURABLE DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES :

Ancrée grâce aux Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption comme moteur fondamental de durabilité de l'entreprise et des pratiques commerciales responsables, la stratégie donne la priorité à cinq domaines problématiques que le Pacte Mondial cherchera à diriger et à façonner. Il s'agit notamment de l'Égalité des sexes (ODD 5), du Travail décent et de la croissance économique (ODD 8), des Mesures en faveur du climat (ODD 13), de la Paix, de la justice et des institutions efficaces (ODD 16) et des Partenariats (ODD 17). Reconnaisant l'importance des contextes nationaux, les priorités nationales alignées sur la proposition de valeur unique du Pacte Mondial resteront centrales. Nos programmes, nos efforts pour conserver les connaissances et les meilleures pratiques, nos rassemblements et nos partenariats chercheront à réaliser des progrès significatifs dans chacun de ces domaines prioritaires avec tous les Réseaux Locaux nécessaires pour fournir une programmation dans les domaines des Dix principes.

4. EXPLOITER L'ACTION COLLECTIVE DES PME :

Représentant la plupart des entreprises et employeurs du monde, les PME ont un rôle collectif unique dans la promotion de durabilité de l'entreprise et des pratiques commerciales responsables, individuellement et dans les chaînes de valeur auxquelles elles participent. Les PME sont également des acteurs essentiels pour faire progresser les ODD dans les économies en développement et émergentes, en particulier en Afrique. Avec plus de la moitié des participants au Pacte Mondial provenant de ce segment, l'un des objectifs spécifiques de la stratégie est d'améliorer l'engagement et l'action des PME grâce à la mise en place d'un programme ciblé et transversal pour les PME qui exploite les outils numériques et les chaînes de valeur pour se développer. Tout au long de cette programmation, nous appliquerons les points de vue du genre et de la jeunesse, en reconnaissant l'importance des PME pour atteindre ces deux groupes démographiques. Nous allons également lier étroitement notre approche PME à la Stratégie Afrique, qui sera actualisée début 2021.

5. ENGAGEMENT FORT ET ACTIF AVEC L'ONU :

En travaillant de plus en plus étroitement avec diverses agences de l'ONU, des Coordonneurs Résidents et des Équipes de Pays de l'ONU, la portée et la capacité du Pacte Mondial à stimuler le changement dans les affaires sont considérablement améliorées. Cette stratégie exige une collaboration plus approfondie aux niveaux mondial et national, en particulier dans le Bilan Commun de Pays de l'ONU et les processus d'engagement du secteur privé pour libérer la force collective de l'ONU dans la promotion de la durabilité des entreprises et des pratiques commerciales responsables à l'échelle mondiale.

En poursuivant ces cinq changements stratégiques au cours de la période 2021–2023, nous mesurerons l'impact collectif dans cinq domaines critiques, à savoir le nombre de participants au Pacte Mondial engagés dans les objectifs de l'Accord de Paris, en prenant

des engagements publics envers les droits de l'homme et la main-d'œuvre, en démontrant une large parité hommes-femmes dans les opérations, en mettant en œuvre la conformité à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et en prenant des mesures pour faire progresser les ODD. Des sous-indicateurs détaillés sont inclus dans le document ci-dessous et dans l'**ANNEXE**.

Une communication actualisée sur les progrès (Communication on Progress, CoP) fera partie intégrante de cette stratégie, reliant les progrès à l'impact sur l'ensemble des Dix principes. La CoP actualisée fournit un outil essentiel et un cadre cohérent qui facilite l'engagement avec les sociétés sur leurs parcours individuels de durabilité et permet une vue globale de l'impact.

Alors que nous cherchons à mettre en œuvre la stratégie, notre modèle opérationnel interne changera nécessairement. Plus précisément, nous investirons dans le développement de capacités mondiales, régionales et locales plus profondes, en développant notre expertise dans des domaines prioritaires tels que le climat, en renforçant les Réseaux Locaux, en révisant les structures tarifaires des participants, en transformant nos capacités numériques et en collaborant avec les participants à l'écosystème à l'échelle mondiale et nationale.

Sachant que cette stratégie sera mise en œuvre pendant une période de reprise suite à la COVID-19, un fort accent sur l'engagement du Pacte Mondial avec les participants et d'autres soulignera la reprise et la nécessité de mieux reconstruire ensemble. Chaque pays et secteur disposera d'une voie unique pour faire face aux stress multiformes rencontrés. Les entreprises ont un rôle transformateur à jouer dans cette reprise, que nous soutiendrons.

Nous sommes optimistes quant à la capacité du Pacte Mondial de l'ONU à utiliser ce moment unique et à élever notre ambition, à renforcer et à saisir l'urgence d'agir, et à accélérer et à augmenter l'impact collectif mondial en respectant les Dix principes et en atteignant les ODD grâce à des sociétés responsables et des écosystèmes qui permettent un changement positif.

Notre stratégie apportera au Pacte Mondial de l'ONU plus de différenciation et de croissance grâce à l'adoption de nos rôles uniques, une meilleure exécution grâce à l'accent mis sur l'impact et davantage de discipline par la sélectivité dans ce que nous faisons.

Ensemble, nous serons un Pacte Mondial unissant nos activités pour un monde meilleur.

1. Les Dix principes du Pacte Mondial de l'ONU constituent un cadre universel et intemporel pour la durabilité des entreprises et les pratiques commerciales responsables. Ils proviennent de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

2. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Il y a vingt ans, en juillet 2000, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a présenté la vision d'un « pacte mondial de valeurs et de principes partagés, qui donnera un visage humain au marché mondial ». Depuis lors, le Pacte Mondial de l'ONU est passé d'un groupe de 44 entreprises à ce qui est aujourd'hui la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde et un mouvement mondial de plus de 12 000 entreprises et 3 000 parties prenantes non commerciales dans plus de 160 pays.

En deux décennies, le Pacte Mondial de l'ONU a mobilisé des sociétés du monde entier pour aligner leurs opérations et leurs stratégies autour de Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et leur a permis de rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre de ces principes.

En tant que précurseur du mouvement de durabilité des entreprises du secteur mondial des affaires et des efforts continus pour intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le monde des entreprises, le Pacte Mondial a joué un rôle important dans la conduite d'un changement positif dans les attentes et le comportement du monde des affaires. Aujourd'hui, le mouvement pour la durabilité prospère avec de nouvelles entités aux niveaux mondial et national, qui œuvrent toutes pour démontrer leur contribution à la durabilité.

Avec le soutien général de l'ensemble des 193 pays participants de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Pacte Mondial de l'ONU reste l'autorité normative mondiale unique et le point de référence pour l'action et le leadership au sein d'un mouvement mondial de durabilité des entreprises en pleine croissance.

La durabilité à l'échelle de la société commence par un système de valeurs professionnelles ainsi que par une approche fondée sur des principes commerciaux. Il s'agit donc d'opérer d'une façon qui, au minimum, est en adéquation avec les responsabilités fondamentales des domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises responsables incarnent les mêmes valeurs et principes partout où leur présence est établie et savent que les bonnes pratiques dans un domaine ne compensent pas les nuisances dans un autre. En intégrant les Dix principes du Pacte Mondial de l'ONU aux stratégies, politiques et procédures, et en établissant une culture de l'intégrité, les sociétés ne font pas que confirmer leurs responsabilités élémentaires vis-à-vis des individus et de la planète, mais établissent également les bases du succès à long terme.

La mise en place en 2015 des Objectifs de développement durable (ODD) a créé un consensus mondial sur le cadre de développement pour un monde meilleur. L'engagement de la communauté des affaires dans ce programme est critique. Pour atteindre les Objectifs Mondiaux et les objectifs de l'Accord de Paris, la communauté des affaires, des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises, doit intégrer résolument les Dix principes dans ses opérations. Le Pacte Mondial de l'ONU dirige ce mouvement en stimulant l'ambition et en présentant la feuille de route permettant aux entreprises de jouer leur rôle dans cet effort mondial.

Des progrès sont réalisés. Chaque participant au Pacte Mondial s'est engagé à progresser dans l'intégration des Dix principes dans ses opérations. Les sociétés sont naturellement à différents stades de leur parcours vers la durabilité et le Pacte Mondial les a adoptées tant qu'elles s'engagent à poursuivre ce parcours et à démontrer leurs progrès.

Le Pacte Mondial de l'ONU travaille avec toutes les sociétés, qu'elles soient mondiales ou locales, grandes ou petites, dans le Nord ou le Sud, dans le but de faire progresser le programme commercial responsable. La base de participants du Pacte Mondial reflète cette diversité. Notre processus de diligence raisonnable garantit que les participants sont réellement alignés sur le programme.

Il reste encore beaucoup à faire, mais nous savons ce qui est nécessaire.

Alors que nous nous tournons vers la prochaine décennie, il existe une importante source d'inquiétude concernant l'avenir de notre société et de notre planète. Les trajectoires actuelles suggèrent que le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les ODD. Au sein de la communauté commerciale mondiale, les objectifs et actions actuels sont insuffisants : Même au sein des participants actuels du Pacte Mondial de l'ONU, seuls 39 % des sociétés estiment que leurs objectifs sont suffisamment ambitieux et seuls 46 % intègrent les ODD à leur activité principale.² Il ne reste que 10 ans pour faire évoluer le monde vers une trajectoire de 1,5 °C, réduire les inégalités mondiales et atteindre la substance du programme des ODD.

Pour relever ce défi, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a galvanisé le monde pour une Décennie d'action, un effort mondial ambitieux pour tenir la promesse du Programme à l'horizon 2030.

Au cours de cette Décennie d'action, il est urgent que la communauté des affaires renforce son ambition et utilise ses

ressources, son échelle et sa vitesse pour contribuer de manière significative à la réalisation des ODD. L'accomplissement des ODD nécessite l'action collective mondiale et locale des entreprises, de leurs écosystèmes et de leur engagement auprès du gouvernement et de l'étendue de la société civile. Le renforcement de cette ambition parmi les entreprises et l'accélération des progrès commencent par l'adoption des Dix principes comme ADN de l'action et de la contribution commerciales. Les Dix principes sont le « Comment ». Les ODD sont le « Quoi ».

La COVID-19 et ses conséquences économiques ne font qu'amplifier le besoin très réel et urgent d'action collective pour traiter les inégalités structurelles, la pauvreté, la crise climatique et les lacunes dans la protection sociale, en particulier pour les femmes et les jeunes. Il existe une demande claire du public, de la société civile et des gouvernements pour que les entreprises contribuent à une reprise transformatrice suite à la COVID-19. Il est désormais essentiel pour les entreprises d'intégrer des principes de durabilité dans leurs méthodes de travail, de fixer des objectifs ambitieux et d'agir avec des partenaires pour respecter le Programme à l'horizon 2030 durant la Décennie d'action. En effet, l'adoption des Dix principes et l'avancement de pratiques commerciales responsables sont essentiels pour que les entreprises puissent se remettre efficacement de la pandémie de COVID-19 tout en créant un avantage concurrentiel à long terme et en contribuant aux objectifs de l'Accord de Paris. **Ce n'est qu'à travers l'action collective que la société au sens large peut mieux se reconstruire à partir de la pandémie mondiale et devenir plus résiliente sur une trajectoire permettant d'atteindre les ODD.**

Nous reconnaissons que cette stratégie sera mise en œuvre dans le contexte de la reprise après la COVID-19, à mesure que nous émergeons avec une bonne compréhension des faiblesses de notre contrat social et la nécessité d'améliorer la durabilité des entreprises et les pratiques commerciales responsables. Cette réinitialisation mondiale est une plateforme unique pour le Pacte Mondial de l'ONU qui permet de travailler avec nos participants pour façonner les plans de reprise nationale et reconstruire les économies avec les Dix principes et les ODD comme force motrice.

Au cours de cette 20e année anniversaire du Pacte Mondial, nous devons respecter les Dix principes et relever le défi de Kofi Annan qui consiste à concevoir un « pacte à l'échelle mondiale, pour soutenir la nouvelle économie mondiale ». C'est avec cette motivation que le Pacte Mondial de l'ONU lancera sa Stratégie 2023 pour les trois premières années de la Décennie d'action afin de catalyser une action plus audacieuse, plus rapide et à grande échelle par des entreprises de toutes tailles, dans tous les secteurs et à travers le monde.

2. Rapport d'étape du 20e anniversaire du Pacte Mondial de l'ONU : Unir les entreprises dans la Décennie d'action

3. CADRE STRATÉGIQUE

La Stratégie du Pacte Mondial de l'ONU 2021-2023 repose sur un Cadre composé de cinq éléments clés, chacun représentant un ensemble délibéré et spécifique de choix sur notre ambition, sur les personnes que nous allons engager, sur les questions et les programmes sur lesquels nous allons nous concentrer, et sur la manière dont nous allons fonctionner (voir **Figure 1**).

Nous commençons d'abord par notre ambition, c'est ce que nous cherchons à accomplir dans le monde :

Dans cette Décennie d'action, l'ambition stratégique du Pacte Mondial de l'ONU est d' **accélérer et d'augmenter l'impact collectif mondial des entreprises en respectant les Dix principes et en réalisant les ODD par le biais de sociétés responsables et d'écosystèmes qui permettent le changement.**

Pour réaliser cette ambition, nous cherchons à générer un impact à travers deux principaux vecteurs : **Sociétés Responsables** et **Écosystèmes Habilitants**. Les sociétés responsables sont des entreprises qui s'engagent à accélérer les progrès de leur propre société individuelle en respectant les Dix principes et en contribuant aux ODD. Les Écosystèmes Habilitants sont des communautés et réseaux mondiaux et locaux qui encouragent, facilitent et soutiennent l'action collective relative aux Dix principes et aux ODD. (Voir les **SECTIONS 4** et **5** pour plus de détails.)

Nous stimulerons cet impact escompté en collaborant avec les parties prenantes clés, y compris nos participants, qui comprennent les multinationales, les sociétés nationales et les PME, et d'autres groupes sélectionnés, notamment les Nations Unies, les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, les investisseurs, la main-d'œuvre et les coalitions industrielles et sectorielles (en particulier, l'énergie et les industries extractives, le transport, la fabrication et l'infrastructure). À la base, cette ambition exige que le Pacte Mondial de l'ONU **exploite l'impact d'une action collective unie et alignée** sur l'ensemble de nos réseaux locaux, participants et parties prenantes. (Voir la **SECTION 6** pour plus de détails.)

Nous avons défini un ensemble de domaines problématiques où l'impact le plus important peut être attendu. Pour ceux-ci, avec nos Réseaux Locaux, nous co-créons des **programmes** qui sont les mieux adaptés pour tirer parti de nos capacités uniques et atteindre une échelle mondiale. (Voir les **SECTIONS 7** et **8** pour plus de détails.)

Nous réaliserons cette **action collective en adoptant six rôles ciblés**, chacun d'entre eux tirant parti des actifs uniques et de la place du Pacte Mondial de l'ONU dans le monde. (Voir la **SECTION 9** pour plus de détails.)

Pour fournir des résultats efficaces et efficients, nous investirons et assurerons une **base solide de capacités internes** qui se développent et renforcent les Réseaux Locaux efficaces ; nous améliorerons l'alignement et la coordination en interne ; nous affinerons notre modèle de ressources ; nous évoluerons à travers des plateformes numériques robustes qui connectent, communiquent et rassemblent ; nous organiserons le contenu et les outils pour l'action ; et nous confirmerons les progrès avec des normes, des rapports et des données interopérables. (Voir la **SECTION 10** pour plus de détails.)

La mise en œuvre de la stratégie sera mesurée à l'aide d'indicateurs clairs (voir **SECTION 11**) et commencera par une phase d'opérationnalisation, rassemblant toutes les parties prenantes pertinentes pour initier des actions dans divers flux de travail. (Voir la **SECTION 12** pour plus de détails.)

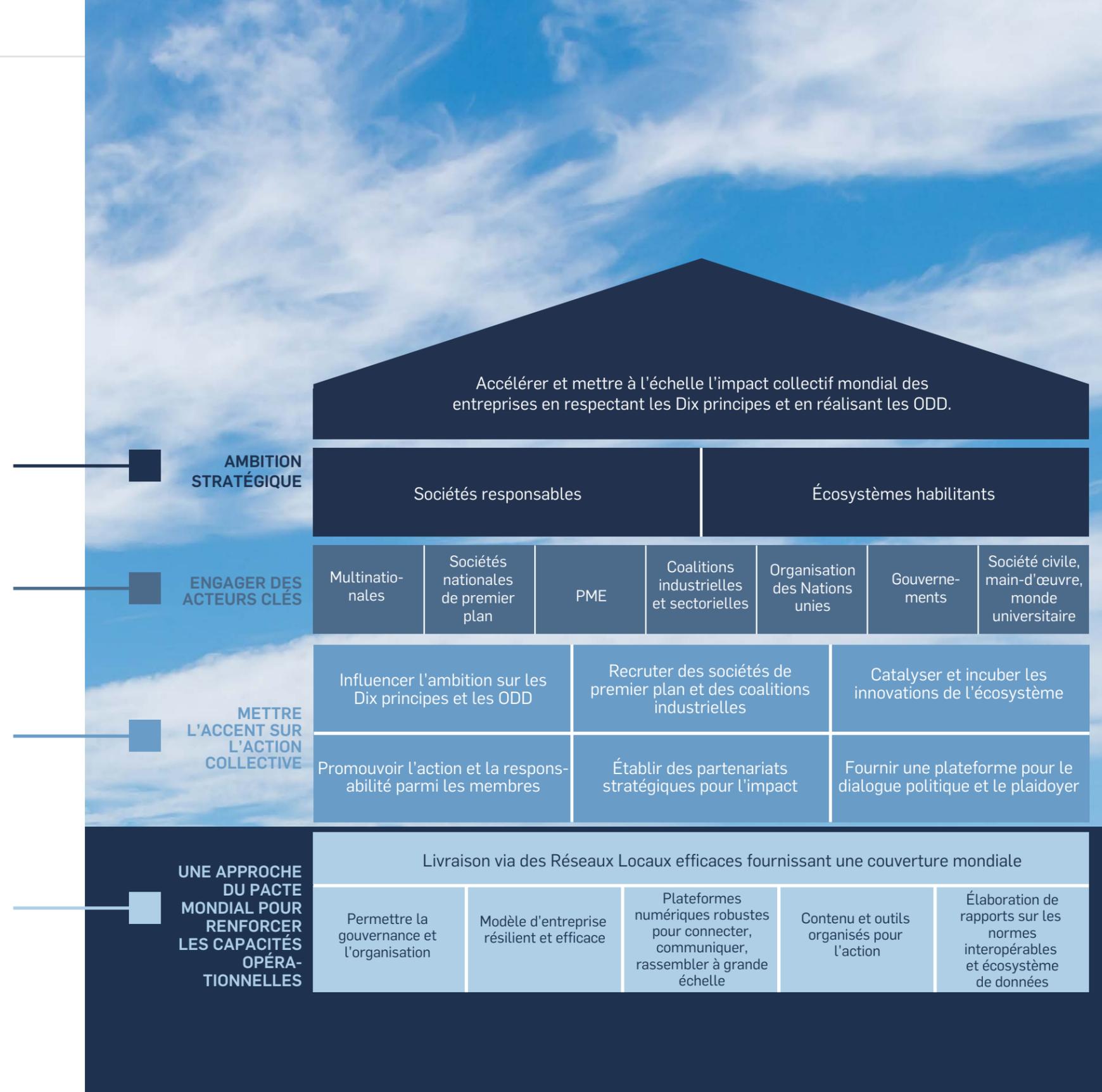


FIGURE 1 : CADRE STRATÉGIQUE DU PACTE MONDIAL DE L'ONU

4. NOTRE AMBITION

Dans cette Décennie d'action, l'ambition stratégique du Pacte Mondial est

d'accélérer et d'augmenter l'impact collectif mondial des affaires en respectant les Dix principes et en réalisant les ODD grâce à des sociétés responsables et des écosystèmes qui favorisent le changement.

Cette ambition est alignée sur et soutient le travail de l'univers des agences et entités de l'ONU à tous les niveaux pour faire progresser les Objectifs Mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir que tous les peuples bénéficient de la paix et de la prospérité d'ici 2030.

Cette ambition comporte trois composantes essentielles : une attention portée à l'impact collectif, le rôle central des Dix principes et la manière dont ils aideront les entreprises à réaliser les ODD.

ACCÉLÉRER ET AUGMENTER L'IMPACT COLLECTIF MONDIAL

Notre ambition la plus fondamentale est d'accélérer et d'augmenter l'impact collectif mondial. Nous continuerons à donner la priorité à l'adoption des Dix principes et à l'avancement continu de ce que signifie le fait de les atteindre, en tant que vecteur fondamental de progrès et d'amélioration par l'entreprise. Au fil du temps, notre objectif est de relever la barre — la base de référence — et de relever le plafond — les attentes —, sur le contrat social d'affaires avec les communautés à travers les Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

RESPECTER LES DIX PRINCIPES

Le Pacte Mondial a été fondé pour respecter, promouvoir et intégrer les Dix principes dans les affaires.³

La notion sous-jacente est que la durabilité des entreprises commence par un système de valeurs de la société ainsi que par une approche fondée sur des principes commerciaux. Pour faire simple, c'est le « comment » une entreprise est censée

opérer. Il s'agit donc d'opérer d'une façon qui, au minimum, est en adéquation avec les responsabilités fondamentales des domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Notre stratégie et notre ambition sont d'amener les participants au-delà de ce minimum et de les emmener sur un parcours d'amélioration continue éprouvée de l'impact qu'ils créent.

Les entreprises « responsables » adoptent les mêmes valeurs et principes partout où leur présence est établie et savent que les bonnes pratiques dans un domaine ne compensent pas les nuisances dans un autre. Les participants au Pacte Mondial de l'ONU acceptent de respecter ces engagements non négociables. En intégrant les Dix principes du Pacte Mondial de l'ONU aux stratégies, politiques et procédures, et en établissant une culture de l'intégrité, les sociétés ne font pas que confirmer leurs responsabilités élémentaires vis-à-vis des individus et de la planète, mais établissent également les bases du succès à long terme.

Alors que les Dix principes sont intemporels et définissent la manière dont une organisation travaille et interagit avec la société, les clients, les employés, les fournisseurs et l'environnement, les ODD constituent un cadre temporel pour ce que nous cherchons à réaliser.

En substance, les ODD développent une destination critique que la communauté internationale a établie pour notre progrès collectif. Les Dix principes représentent un véhicule, employé par les entreprises, quel(le) que soit leur taille, leur localisation ou leur secteur d'activité, pour avancer vers notre destination. Aujourd'hui, les Dix principes s'avèrent d'une importance cruciale dans la manière dont les entreprises peuvent mieux se reconstruire à partir de la pandémie de COVID-19. Ils sont intemporels.

RÉALISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme ambitieux de développement durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, fournit un plan commun pour la paix et la prospérité des personnes et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur de l'initiative. Ils constituent un appel urgent à l'action par tous les pays, développés et en développement, dans le cadre d'un partenariat mondial. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté et aux autres privations doit être combiné à des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en s'attaquant au changement climatique et en s'efforçant de préserver nos océans et nos forêts.⁴

Les 17 ODD définissent ce que nous visons à accomplir en tant que communauté mondiale. Elles couvrent un large éventail de défis, notamment la durabilité environnementale, l'eau potable et la pauvreté. Pour toute société donnée, la contribution aux ODD variera en fonction de la nature de son activité, de son secteur d'activité et des domaines dans lesquels elle peut avoir un impact significatif.

L'ambition déclarée du Pacte Mondial de l'ONU repose sur l'adoption, l'intégration et la mise en œuvre des Dix principes par le secteur des affaires comme essentiels pour contribuer positivement à la réalisation des ODD et à l'impact collectif mondial.

3. Ces principes proviennent de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

4. Description des ODD du Département des affaires économiques et sociales <https://sdgs.un.org/goals>

5. NOS FACTEURS D'IMPACT

Nous constatons un besoin évident d'une plus grande ambition de la part de sociétés plus individuelles d'intégrer les Dix principes dans leurs activités et de faire preuve d'une attention et d'un engagement accrus envers des objectifs et cibles commerciaux spécifiques.

Par conséquent, notre nouvelle stratégie exige que nous nous concentrons sur l'action collective des entreprises, **où nos participants ne sont pas seulement représentatifs du monde, mais sont des sociétés responsables face au monde en démontrant leur adhésion aux Dix principes et leur impact sur les ODD.**

REDÉFINIR LA PARTICIPATION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU : UN ENGAGEMENT POUR L'ACTION ET LES PROGRÈS

Pour obtenir un impact collectif unifié et mondial, nous concentrerons nos efforts dans deux domaines importants : les sociétés responsables et l'habilitation des écosystèmes dans lesquels elles opèrent.

Les **Sociétés Responsables** sont des entreprises qui s'engagent à accélérer les progrès de leur propre société individuelle en respectant les Dix principes et en contribuant aux ODD.

Nous croyons que nous avons la responsabilité de faire progresser les sociétés participantes plus rapidement et plus loin que la moyenne des sociétés en démontrant les progrès réalisés en matière de durabilité des entreprises et de pratiques commerciales responsables.

Cela signifie établir des partenariats avec nos participants, allant des multinationales aux sociétés nationales en passant par les PME, qui s'engagent à définir des priorités claires dans les Dix principes et ont la volonté de faire le travail, même lorsque cela devient inconfortable, pour faire avancer leur performance sur la durabilité des entreprises et la pratique commerciale responsable.

Cela signifie également le renforcement de nos systèmes de responsabilisation par la CoP révisée et l'offre d'une structure de participants qui soit inclusive et encourage les participants de tous

les secteurs, quel que soit leur point de départ sur les Dix principes, qui montrent un engagement clair et démontrable à agir et à accélérer leurs progrès mesurés.

La CoP révisée continuera d'être une exigence annuelle pour les participants, et permettra aux entreprises de reconnaître les normes attendues comme guide pour l'action, d'apprendre comment rendre compte efficacement des Dix principes et des ODD, de suivre leurs propres progrès et d'identifier les domaines d'amélioration, de présenter publiquement les progrès relatifs aux Dix principes et aux ODD, avec un système de hiérarchisation, d'afficher les données des autres pour identifier les meilleures pratiques par industrie ou secteur et de naviguer dans le contenu et les outils organisés en fonction de leurs propres progrès. Lier clairement le reporting et l'apprentissage fournit une nouvelle proposition de valeur significative aux participants.

Notamment, la CoP révisée deviendra également la base pour déterminer si un participant a continué à démontrer des progrès suffisants pour rester partie intégrante du Pacte Mondial. Ce discernement sera basé sur des définitions claires de ce à quoi ressemble le leadership pour les sociétés de différentes tailles et de différents secteurs afin que les normes et les attentes soient claires.

Les **Écosystèmes Habilitants** sont des communautés et réseaux mondiaux et locaux qui encouragent, facilitent et soutiennent l'action collective relative aux Dix principes et aux ODD. Nous collaborons avec les écosystèmes mondiaux et locaux et, le cas échéant, les catalysons pour l'adoption des Dix principes et l'action collective pour atteindre les ODD.

Nous nous efforçons de devenir un Pacte Mondial plus fort en tant que réseau de partenaires mondiaux et locaux interconnectés qui planifient, travaillent et mettent en œuvre ensemble pour une action collective unie autour d'une ambition commune de protéger les personnes et la planète. Le point fort de ces réseaux locaux dans notre famille mondiale est critique : de solides collectifs de multinationales et de filiales, de sociétés nationales, de PME et de partenaires locaux, qui sont responsables et agissent conformément aux Dix principes et à une croissance inclusive, responsable et durable.

Pour ce faire, nous travaillerons avec des partenaires pour façonner et remodeler en permanence les écosystèmes mondiaux et nationaux afin de faciliter aux entreprises la mise en œuvre de changements positifs axés sur la durabilité par le biais d'actions collectives multipartites, de structures réglementaires de soutien et de plateformes politiques actives axées sur la durabilité.

6. PARTICIPANTS ET PARTIES PRENANTES

L'ambition du Pacte Mondial de l'ONU pour l'action collective mondiale exige de l'organisation qu'elle exploite l'énergie, la concentration et l'attention sur tous nos Réseaux Locaux, participants et parties prenantes (voir **Figure 2**).

En interne, nos principales parties prenantes sont notre personnel, les Réseaux Locaux et notre Conseil d'administration.

En tant qu'initiative du Secrétaire général de l'ONU, nous nous efforçons de renforcer continuellement la collaboration avec les agences sœurs, les Coordonnateurs Résidents de l'ONU et les Équipes de Pays de l'ONU. Nous maintiendrons un partenariat plus étroit avec les « Gardiens des Dix principes », à savoir l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Bureau du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme (HCDH) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Les entreprises de toutes les circonscriptions participantes, y compris les multinationales, les sociétés nationales et les PME, sont des parties prenantes critiques car elles sont nos principaux agents du changement. Cependant, le Pacte Mondial n'est pas réservé qu'aux affaires. Il s'agit d'une coalition multipartite dirigée par des entreprises. Ainsi, nous nous engageons régulièrement auprès de la société civile, de la main-d'œuvre, des universités, des réseaux d'experts, des fondations, des partenaires financiers, des coalitions industrielles et sectorielles, des organisations homologues, des partenaires gouvernementaux et des Nations Unies.

PARTICIPANTS

Nos participants comprennent principalement trois types d'entreprises : Des multinationales, des sociétés nationales de premier plan et des petites et moyennes entreprises (PME). Chacun de ces participants est une circonscription clé du Pacte Mondial de l'ONU et nous exigeons une représentation et un engagement solides de chaque type pour nous assurer d'avoir l'impact mondial, collectif et à grande échelle que nous recherchons.



FIGURE 2 : PARTIES PRENANTES CLÉS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU

Le Pacte Mondial fournit à nos participants des propositions de valeur uniques (voir **Figure 3**) :

- Premièrement, la mission du Pacte Mondial est ancrée dans Dix principes qui sont universels, intemporels et incontestables. Ces principes s'appliquent à tous les types d'entités et tailles d'entreprise, où qu'elles opèrent dans le monde. Ils constituent le cadre de ce qu'une entreprise responsable doit intégrer dans ses méthodes de travail.
- Deuxièmement, grâce à notre réseau mondial multipartite et dans le cadre du système de l'ONU, le Pacte Mondial est particulièrement bien placé pour rassembler, connecter et amplifier les entreprises, la société civile, la main-d'œuvre, les gouvernements, les coalitions industrielles, le monde universitaire et les agences de l'ONU afin de susciter des

ambitions, de catalyser l'action, de faire avancer le dialogue politique et d'organiser et créer des connaissances, du contenu et des outils. Par exemple, nous avons connecté les écoles de commerce du PRME (Principes pour une éducation au management responsable), dont beaucoup sont des institutions nationales, avec les Réseaux Locaux sur les progrès nationaux relatifs aux ODD.

- Troisièmement, l'autorité normative du Pacte Mondial est tirée du mandat conféré par les 193 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre mandat des Nations Unies « de promouvoir les valeurs des Nations Unies et des pratiques commerciales responsables » au sein de la communauté mondiale des affaires garantit que les actions et activités du Pacte Mondial s'accompagnent de la crédibilité et de la légitimité nécessaires pour définir les attentes

et s'imposer sur les questions les plus importantes, en s'appuyant sur la richesse des connaissances et de l'expertise du Système de l'ONU.

- Quatrièmement, les Réseaux Locaux aux quatre coins du monde fournissent une connaissance approfondie des communautés locales, un engagement local, et fournissent la crédibilité nécessaire pour engager, influencer, rassembler et connecter les dirigeants nationaux d'entreprises et d'écosystèmes dans chaque pays où ils sont présents.
- Cinquièmement, le poids des participants collectifs du Pacte Mondial comprend une large échelle allant des multinationales aux PME. En effet, les PME, comme segment, représentent la majorité des entreprises mondiales et emploient la plupart des travailleurs du monde. Elles n'ont pas été pleinement engagées dans le programme

de responsabilité des entreprises d'une manière claire et efficace. Cela dit, les PME représentent bien plus de la moitié des participants du Pacte Mondial et offrent une opportunité essentielle pour s'engager dans le programme mondial de durabilité des entreprises et de pratiques commerciales responsables.

- Enfin, le Pacte Mondial a développé des capacités techniques ciblées et aide les entreprises à comprendre et à intégrer les Dix principes dans leurs pratiques commerciales afin d'obtenir l'impact souhaité des ODD dans leurs opérations et pratiques.

Bien que notre proposition de valeur étendue soit pertinente pour l'ensemble du secteur des affaires, le Pacte Mondial offre une valeur différenciée aux multinationales, aux sociétés nationales et aux PME, ce qui nous permet à tous d'atteindre l'impact collectif mondial que nous recherchons (voir la **Figure 4**).

FIGURE 3 : SOURCES DE VALEUR UNIQUES POUR LES PARTICIPANTS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU



FIGURE 4 : PROPOSITION DE VALEUR DU PACTE MONDIAL DE L'ONU PAR CIRCONSCRIPTION DU PARTICIPANT

ENTREPRISES MULTINATIONALES	SOCIÉTÉS NATIONALES DE PREMIER PLAN	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
<ul style="list-style-type: none"> • Rejoignez des sociétés de premier plan engagées et reconnues pour leur parcours vers une activité responsable et durable et leur impact sur les ODD aux côtés de l'ONU • Apprenez à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de durabilité dans votre entreprise et dans vos chaînes d'approvisionnement grâce à des ressources pédagogiques organisées, des outils pratiques et un dialogue avec vos pairs • Accédez aux Réseaux Locaux pour engager vos filiales nationales dans de meilleures pratiques, un environnement commercial responsable et permettre la compréhension des impacts nationaux • Découvrez l'utilisation des rapports pour démontrer et être reconnu pour votre impact sur le respect des Dix principes et la réalisation des ODD, en particulier dans les domaines d'intervention • Impliquez-vous dans des plateformes pour engager collectivement les gouvernements et les régulateurs dans le dialogue politique, y compris au niveau mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Rejoignez des sociétés de premier plan engagées et reconnues pour leur parcours vers une activité responsable et durable et leur impact sur les ODD aux côtés de l'ONU • Apprenez à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de durabilité dans votre entreprise et dans vos chaînes d'approvisionnement grâce à des ressources pédagogiques organisées, des outils pratiques et un dialogue avec vos pairs dans le contexte de leur pays • Réseautez avec les PME responsables locales et d'autres acteurs de la chaîne de valeur • Découvrez l'utilisation des rapports pour démontrer et être reconnu pour votre impact sur le respect des Dix principes et la réalisation des ODD, en particulier dans les domaines d'intervention • Impliquez-vous dans des plateformes pour engager collectivement les gouvernements et les organismes de réglementation dans le dialogue politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rejoignez des sociétés de premier plan engagées et reconnues pour leur parcours vers une activité responsable et durable et leur impact et apprenez d'elles • Apprenez à mieux connaître les normes et les attentes relatives à une société responsable et durable • Accédez à des ressources pédagogiques et des outils pratiques organisés pour les meilleures pratiques commerciales responsables • Réseautez avec d'autres sociétés à travers la chaîne de valeur sur un parcours vers la durabilité • Participez à la représentation collective pour engager les gouvernements et les organismes de réglementation dans un dialogue politique qui améliore le contexte des PME

PARTIES PRENANTES

Au-delà des participants, le Pacte Mondial collabore avec chaque partie prenante pour offrir une proposition de valeur unique et différenciée qui tire parti de nos capacités pour répondre à leurs besoins spécifiques :

Pour les coalitions industrielles et sectorielles, le Pacte Mondial s'engage à faire progresser la durabilité de l'entreprise et le programme d'entreprise responsable à travers leurs participants et plateformes. Nous les mettons en relation avec des leaders d'opinion, des connaissances, des ressources et des réflexions respectés et crédibles du système de l'ONU et d'autres partenaires. Nous offrons l'opportunité d'être un partenaire d'action ou de connaissances sur la mise en pratique des Dix principes. En particulier, le Pacte Mondial de l'ONU s'efforcera de s'engager auprès des secteurs prioritaires dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, tels que l'énergie et les industries extractives, le transport, la fabrication et l'infrastructure.

Pour les investisseurs, le Pacte Mondial engage et défend activement l'intégration de la durabilité des entreprises et des pratiques commerciales responsables, y compris les mesures ESG, dans les décisions d'investissement. Cela renforcera davantage les écosystèmes de durabilité nationaux et mondiaux, augmentant les incitations et facilitant l'emploi de pratiques durables pour les entreprises.

Pour les gouvernements, le Pacte Mondial est un moyen par lequel les gouvernements peuvent engager le secteur privé pour faire progresser leurs objectifs politiques liés aux ODD. En outre, le Pacte Mondial de l'ONU fournit un canal supplémentaire par lequel les gouvernements peuvent s'engager avec l'ONU pour continuer à façonner le cadre normatif pour le développement. Nous avons une approche claire pour impliquer les pays du Sud dans le dialogue local et mondial, nous sommes un leader d'opinion respecté sur les meilleures pratiques, nous agissons en tant qu'interlocuteur politique aux niveaux mondial et régional et dans tous les pays avec des Réseaux Locaux, et nous facilitons le dialogue politique entre les gouvernements, les associations industrielles et le secteur privé.

Pour la société civile, la main-d'œuvre, les universités (y compris PRME), le Pacte Mondial est un connecteur critique entre la communauté des affaires et ces participants essentiels à l'écosystème, tirant parti de l'expertise et de l'expérience de tous les partenaires pour renforcer le dialogue avec les entreprises et le gouvernement aux niveaux mondial et national.

Pour les Nations Unies, le Pacte Mondial fait entendre la voix du secteur des affaires et d'un engagement crédible avec tous les participants au Système de l'ONU — Agences, BCR et EP — dans le but de permettre un meilleur alignement des affaires avec les ODD et des progrès démontrés par rapport aux objectifs. Tout en soutenant la réalisation des ODD, le Pacte Mondial apporte clairement la plus grande valeur à l'ONU, mais il aide également les agences de l'ONU à faire progresser leurs missions et leur mandat dans le monde entier.

Plus précisément, la stratégie appelle le Pacte Mondial de l'ONU à approfondir la collaboration locale de l'ONU en engageant et en soutenant les BCR et les EP à intégrer les données, les connaissances et l'expertise commerciales dans le Plan-cadre de coopération de l'ONU pour le développement durable et à mettre en œuvre, en partenariat avec le secteur privé, les résultats dans le cadre des Plans-cadres de coopération.

En ancrant la collaboration du Pacte Mondial de l'ONU avec les BCR et les EP autour de ces processus nationaux critiques de planification et de mise en œuvre des ODD, le Pacte Mondial de l'ONU garantit que les partenaires locaux du secteur privé disposent de plus de clarté, d'incitation et d'appropriation des priorités locales des ODD. Le leadership du Pacte Mondial de l'ONU dans ce domaine peut permettre aux entreprises de mieux comprendre où elles peuvent contribuer le plus efficacement aux priorités nationales des ODD, tout en posant les bases de partenariats plus efficaces entre l'ONU et les entreprises qui peuvent avoir un impact plus fort et mesurable sur le développement.

7. DOMAINES PRIORITAIRES

Pour atteindre l'impact collectif mondial que nous recherchons, nous devons canaliser l'énergie, l'attention et les ressources de notre organisation sur un ensemble sélectionné de questions prioritaires.

Bien que les ODD aient été élaborés pour refléter les besoins larges et interconnectés de l'humanité, nous reconnaissons que le Pacte Mondial de l'ONU aura le plus grand potentiel d'impact lorsque ses efforts se concentrent sur les questions pour lesquelles les entreprises ont le plus fort potentiel d'impact ancré dans les Dix principes, et où le Pacte Mondial peut s'ajouter à l'écosystème.

Les domaines d'intervention du Pacte Mondial doivent répondre aux besoins les plus importants et exprimés du secteur des affaires et de ses participants, en veillant à ce que les efforts soient pertinents au niveau mondial et inspirent l'action de tous les segments d'activité. Les domaines d'intervention doivent également être ceux dans lesquels les entreprises ont un rôle spécifique à jouer pour faire progresser les ODD. Les efforts doivent également s'ajouter aux écosystèmes de durabilité mondiaux et nationaux, notamment en s'alignant sur les priorités du Pacte Mondial de l'ONU, en tirant parti de nos capacités et de notre portée uniques, et avec la possibilité de créer un changement systémique.

Les priorités devraient également répondre au besoin spécifique des capacités et des atouts uniques du Pacte Mondial de l'ONU qui lui permettent de jouer plusieurs rôles de premier plan et d'être la force la plus catalytique dans l'écosystème de la durabilité des entreprises. Bien que la boîte à outils du Pacte Mondial de l'ONU soit large, son application de chaque rôle doit être sélective, intentionnelle et adaptée. Les différents domaines problématiques, emplacements, segments d'activité, actions et sous-sujets de l'écosystème nécessiteront une approche sur mesure grâce à une programmation soigneusement conçue et des partenariats sélectifs.

Nos vastes consultations des parties prenantes sur la hiérarchisation ont impliqué un dialogue intentionnel, réfléchi et délibéré dans deux catégories principales (voir **Figure 5**) :

- Y a-t-il un fort potentiel d'impact pour le secteur des affaires ?
- Y a-t-il une additionnalité à l'écosystème de durabilité ?

Dans chacune de ces catégories, nous avons examiné six éléments différents pour tester notre réflexion, notre logique et notre évaluation.

FIGURE 5 : ÉVALUER LE POTENTIEL D'IMPACT ET L'ADDITIONNALITÉ DU PACTE MONDIAL DE L'ONU

Impact potentiel et additionnalité pour favoriser la hiérarchisation des priorités :

Y a-t-il un fort potentiel d'impact pour le secteur des affaires ?

- Le secteur des affaires peut faire une différence significative en termes d'impact
- Les sociétés demandent du soutien (stimulées par la demande)
- Une action collective peut atteindre un impact à grande échelle
- Inspire l'action, des multinationales aux sociétés nationales et aux PME
- Impact pertinent pour le Nord et le Sud
- Augmente la responsabilité du secteur privé d'agir

Y a-t-il une additionnalité à l'écosystème de durabilité ?

- Fait progresser la maturité des écosystèmes mondiaux et nationaux
- Aligné sur les priorités de l'ONU pour le Pacte Mondial de l'ONU
- Exploiter le leadership technique, politique et diplomatique de l'ONU
- Disponibilité des partenaires techniques à opérationnaliser
- Exploiter les capacités et la portée uniques du Pacte Mondial de l'ONU
- Possibilité d'innover pour « changer le système » (c.-à-d. le matériel, l'infrastructure, les règles du jeu)

Catégories d'engagement :

Diriger et façonner
Coopérer avec les autres
Suivre et amplifier

L'application de ces critères et filtres nous a conduits à identifier les priorités pour nos efforts et notre attention : ceux dans lesquels nous dirigerons et façonnerons, ceux dans lesquels nous chercherons à coopérer avec les autres et ceux que nous cherchons à amplifier.

Nous nous efforcerons d'atteindre une cohérence mondiale tout au long de ces priorités, tout en reconnaissant que les contextes nationaux jouent un rôle important dans la définition des domaines prioritaires. L'adaptation de ces choix stratégiques au contexte national par les Réseaux Locaux sera essentielle à la mise en œuvre de la stratégie.

DIRIGER ET FAÇONNER

Notre principale priorité est de diriger et de façonner l'adoption et l'application des Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption (voir Figure 6). Cela étant l'ADN du Pacte Mondial, nous donnerons la priorité à l'adoption des Dix principes et à l'avancement continu de ce que signifie le fait de les atteindre, en tant que vecteur fondamental de changement, de progrès et d'amélioration.

En outre, le Pacte Mondial est particulièrement bien placé pour diriger et façonner les progrès et l'action de la communauté des affaires sur cinq ODD prioritaires (voir Figure 6) :

- ODD 5 : Égalité des sexes
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 13 : Mesures en faveur du climat
- ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes
- ODD 17 : Partenariats pour atteindre les objectifs

Dans de nombreux cas, les questions hiérarchisées dans cette catégorie s'alignent sur les sujets que le Pacte Mondial de l'ONU abordera naturellement. Par exemple, nos efforts visant à stimuler les progrès réalisés par les entreprises sur le Travail décent et la croissance économique (ODD 8) auront des impacts directs sur les jeunes, en particulier dans les pays à forte démographie de jeunes et en particulier dans le Sud où vit la plupart des jeunes du monde. Notre travail sur l'Égalité des sexes (ODD 5) garantira également que les femmes constituent un axe central de nos programmes.

Les questions du thème « Diriger et façonner » constitueront le cœur des interventions programmatiques du Pacte Mondial de l'ONU.

Dans ces domaines prioritaires, le Pacte Mondial s'efforcera de permettre un changement de comportement important dans l'entreprise grâce à des programmes ciblés à grande échelle. Nous allons :

- Définir les meilleures pratiques, connaissances et outils qui favorisent l'action du secteur des affaires ;
- Nous engager dans un leadership éclairé ou encourager la recherche externe lorsqu'il y a une additionnalité pour le faire ;
- Souligner les problèmes pour élever les ambitions des entreprises ;

- Rassembler les parties prenantes sur le dialogue politique et le plaidoyer ; et,
- Réaffirmer ou développer des partenariats stratégiques avec les acteurs critiques de l'écosystème pour stimuler la mise en œuvre et catalyser l'innovation.

Le Pacte Mondial continuera également à travailler sur des sujets sélectifs tels que le financement durable et le financement du développement et de la durabilité dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Les sections suivantes décrivent plus en détail comment nous allons concevoir et exploiter nos programmes (SECTION 8) et comment le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU travaillera avec les Réseaux Locaux (SECTION 10).

COOPÉRER AVEC LES AUTRES

Il existe six domaines des ODD dans lesquels le Pacte Mondial est le mieux placé pour coopérer avec d'autres leaders. Le Pacte Mondial utilisera au mieux son additionnalité en s'appuyant sur l'élan existant et en engageant le secteur des affaires de manière sélective.

Les ODD de cette catégorie comprennent (voir Figure 6) :

- ODD 6 : Eau potable et assainissement
- ODD 7 : Énergie abordable et propre
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures
- ODD 10 : Réduction des inégalités
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 14 : Biologie marine

Dans ces domaines, le Pacte Mondial s'engagera lorsqu'il existe un potentiel d'impact convaincant pour le secteur des affaires à grande échelle et le Pacte Mondial est particulièrement bien placé pour célébrer le succès et les meilleures pratiques, organiser un contenu pertinent et connecter le secteur des affaires aux acteurs pertinents.

SUIVRE ET AMPLIFIER

Les six derniers domaines des ODD sont ceux où le Pacte Mondial est le mieux placé pour suivre et amplifier les efforts existants. Le Pacte Mondial utilisera au mieux l'additionnalité en mettant en œuvre ou en partageant des études de cas, les meilleures pratiques et les opportunités d'engagement du secteur privé.

Les ODD de cette catégorie comprennent (voir Figure 6) :

- ODD 1 : Lutte contre la pauvreté
- ODD 2 : Éradiquer la famine
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 4 : Éducation de qualité
- ODD 11 : Villes et collectivités durables
- ODD 15 : Vie sur terre

Dans ces domaines, le Pacte Mondial s'engagera à connecter le secteur des affaires aux acteurs pertinents, à héberger du contenu organisé et à amplifier les efforts des autres.

L'ADN DU PACTE MONDIAL DE L'ONU



DROITS DE L'HOMME MAIN-D'OEUVRE ENVIRONNEMENT LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DIRIGER ET FAÇONNER



COOPÉRER AVEC LES AUTRES



SUIVRE ET AMPLIFIER



5. Rapport mondial de l'ONU sur la jeunesse : Jeunesse, Entrepreneuriat Social et Programme à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2020)

8. DÉFINITION DE LA PROGRAMMATION DE BASE

La programmation principale sera alignée sur les domaines problématiques dans lesquels le Pacte Mondial de l'ONU dirigera et façonnera :

- **Les Dix principes** : main-d'œuvre, droits de l'homme, environnement et lutte contre la corruption ; et
- **Diriger et façonner, domaines prioritaires** : Égalité des sexes, Travail décent et croissance économique, Action climatique, Paix, Justice et institutions fortes et Partenariats pour les objectifs.

En particulier, les domaines prioritaires *Diriger et façonner* seront développés verticalement par sujet, avec une architecture commune à travers chaque secteur vertical. Cette stratégie nous oblige à nous concentrer davantage sur l'exécution de programmes et d'activités axés sur l'objectif/l'impact, conçus en gardant à l'esprit des résultats spécifiques, allant au-delà des rapports et du dialogue.

Pour accélérer et augmenter l'impact global mondial, nos programmes de base s'efforceront d'atteindre une cohérence mondiale et une flexibilité locale reconnaissant le contexte unique de chaque pays.

Des programmes de base seront co-crésés et fournis par le biais de Réseaux Locaux, le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU jouant un rôle de soutien grâce aux plateformes numériques et à l'expertise ciblée. Cette adaptation sera guidée par notre leadership central avec des experts en matière de main-d'œuvre, de droits de l'homme, d'égalité des sexes, de lutte contre la corruption et d'institutions, de climat et d'environnement et d'intégration des ODD.

La programmation de base sera conçue pour soutenir les sociétés dans l'intégration des Dix principes. Plus précisément, en ce qui concerne le climat et l'environnement, la programmation mettra l'accent sur l'importance d'atteindre la neutralité carbone afin de respecter les engagements de l'Accord de Paris et inclura des conseils sur la définition de plans scientifiques pour la transition vers zéro émission nette d'ici 2050. En ce qui concerne les droits de l'homme et la main-d'œuvre, la programmation comprendra des conseils sur la mise en œuvre pratique des Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT. En ce qui concerne l'égalité des sexes, elle fournira des conseils sur la manière d'atteindre la parité entre les sexes dans les opérations sur la base de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des Principes d'autonomisation des femmes, et sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la programmation comprendra des conseils

pratiques sur la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et l'État de droit.

Tous les réseaux viseront à mettre l'accent sur les priorités de la programmation de base du Pacte Mondial, sur les sujets dans lesquels nous dirigeons et façonçons le programme. Les équipes du Réseau Local adapteront la programmation de base pour répondre au mieux aux contextes et priorités locaux, avec la consultation et la contribution de toutes les parties prenantes nationales concernées, y compris la communauté d'affaires locale, la société civile, la main-d'œuvre, les Équipes de Pays de l'ONU et autres, pour assurer l'alignement sur les priorités locales.

Dans certaines circonstances, les Réseaux Locaux développeront leur propre programmation supplémentaire pour répondre à des priorités locales spécifiques qui vont au-delà des domaines *Diriger et façonner*, tirant ainsi parti des capacités uniques du Pacte Mondial pour fournir un soutien pertinent et exploitable aux entreprises dans la multitude de contextes dans lesquels nous opérons. Les Réseaux Locaux sont soutenus et encouragés à développer des programmes supplémentaires par les Pôles de Programmation Régionaux. Ce faisant, ils bénéficient d'une expertise régionale sur les sujets et tirent parti du travail d'autres Réseaux Locaux pour échanger les meilleures pratiques et minimiser la duplication des efforts.

Les objectifs des femmes et des jeunes seront appliqués à notre programmation, reconnaissant les vulnérabilités spécifiques de ces groupes à mesure que nous émergeons de la pandémie de COVID-19 et le potentiel des entreprises à soutenir leur bien-être.

Nos programmes appliqueront également le point de vue des villes, le cas échéant, en reconnaissant l'importance des sociétés nationales et des PME pour façonner le bien-être des populations urbaines, mais nous ne dirigerons pas d'efforts spécifiques aux villes, en nous appuyant plutôt sur la collaboration avec des partenaires clés tels que C40. Nous reconnaissons que les villes sont le lieu de l'engagement des entreprises, par conséquent, les villes sont un élément essentiel de notre stratégie. Cependant, nous ne nous engageons pas auprès des gouvernements municipaux et des maires et n'avons pas d'intentions programmatiques.

Les programmes incluront également un cadre de suivi et d'évaluation solide avec des indicateurs et des objectifs clairs en matière de résultats et d'impact, à évaluer régulièrement et à communiquer, assurant la transparence des progrès et créant une opportunité de pivoter ou d'ajuster les programmes nécessaires pour atteindre l'impact souhaité.

En outre, étant donné l'intérêt et l'importance des PME en tant que moteur de l'activité économique locale et en tant que circonscription principale des participants, nous établirons un vaste programme transversal pour les PME. Ce programme aidera les Réseaux Locaux à concevoir et à adapter leur programmation pour répondre aux besoins uniques des PME dans leur parcours visant à faire progresser leur propre durabilité et leurs pratiques commerciales responsables. Nous appliquerons les points de vue du genre et de la jeunesse, en reconnaissant l'importance des PME pour atteindre ces deux groupes démographiques vulnérables.

9. RÔLES CLÉS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU

Avec un ensemble clair et spécifique de questions identifiées comme étant notre priorité principale, nous assumerons six rôles spécifiques pour réaliser l'action commerciale globale que nous recherchons (voir **Figure 7**).

INFLUENCER L'AMBITION SUR LES DIX PRINCIPES ET L'IMPACT DES ODD

Le Pacte Mondial de l'ONU a la crédibilité et le positionnement nécessaires pour rehausser les ambitions commerciales dans le monde entier, comme le démontrent les programmes et partenariats récents. Trois exemples incluent la campagne Business Ambition for 1.5°C, dans laquelle nous avons mobilisé plus de 320 engagements d'entreprises pour rehausser l'ambition sur le changement climatique et formé plus de 40 partenariats. Dans le domaine de la finance durable, nous avons introduit le concept d'obligations liées aux ODD à usage général, débloqué le financement des ODD avec 35 entreprises d'une valeur de 1,1 T USD et formé des partenariats clés, notamment A4S, IMP, PRI et FI du PNUE. Grâce à notre initiative Pacte Mondial sur l'ambition des ODD, le bureau du Pacte Mondial de l'ONU et les Réseaux Locaux mettent au défi des milliers de sociétés de rehausser leurs ambitions.

Nous reconnaissons que toutes les sociétés devront faire mieux en fonction de leur place dans leur parcours et que la CoP et le système de hiérarchisation soutiendront la reconnaissance de ces progrès.

Remplir ce rôle signifie démontrer ce qui est possible et nécessaire en mettant en avant les bonnes pratiques/sciences, montrer que ce niveau supérieur de performance est attendu par les parties prenantes importantes, puis fournir ou pointer vers un soutien disponible pour renforcer les capacités au niveau nécessaire. Cela signifie également s'engager dans la promotion au niveau mondial en tant que Pacte Mondial de l'ONU, en fournissant un soutien et un levier aux Réseaux Locaux.



Photo : World Bank / Dominic Chavez

RECRUTER DES SOCIÉTÉS DE PREMIER PLAN ET DES COALITIONS D'ENTREPRISES

Nous pensons qu'il reste une opportunité considérable de recruter les principales entreprises dans les pays du Réseau Local et de mieux engager les filiales des multinationales participantes, des sociétés nationales et des PME. Nous savons également que cela ne fera qu'améliorer la valeur que les participants reçoivent, en leur donnant la possibilité de s'engager auprès de sociétés extérieures à leur secteur qui peuvent avoir des approches différentes pour résoudre des problèmes communs. Le transfert des connaissances entre les secteurs peut être un catalyseur important de l'innovation.

Cette stratégie nous appelle également à améliorer notre programmation pour les PME. Les PME représentent la majorité des entreprises du monde et emploient la plupart des travailleurs du monde. Elles constituent bien plus de la moitié des participants du Pacte Mondial, mais elles n'ont pas été pleinement engagées dans le programme de responsabilité d'entreprise.

Pour remplir ce rôle, nous devons continuellement améliorer notre réussite dans le recrutement et la fidélisation des participants de tous types qui s'engagent pour l'impact et l'action collective.

Plus précisément, nous concentrerons les efforts pour chaque type de participant en fonction des besoins et des opportunités uniques :

- **Multinationales** : Inviter les sociétés mondiales qui sont les plus admirées pour leurs pratiques de durabilité et leur impact sur les ODD dans le cadre du cercle de leadership du Pacte Mondial de l'ONU et sécuriser en tant que participants d'autres multinationales et filiales de multinationales, avec un réel engagement à progresser dans leur parcours de durabilité.

- **Sociétés nationales** : S'assurer que les participants au Réseau Local comprennent la plupart des meilleures sociétés nationales et les sociétés les plus durables, conformément à la hiérarchisation.
- **PME** : Augmenter le nombre de PME participantes engagées et leur action globale grâce à un vaste programme transversal pour les PME qui aidera les Réseaux Locaux à concevoir et à adapter leur programmation pour répondre aux besoins uniques afin de faire progresser la durabilité de leur entreprise et leurs pratiques commerciales responsables.

Une fois recrutés, retenir ces participants signifie fournir du contenu et des programmes qui sont directement pertinents pour intégrer les Dix principes et les ODD dans les opérations et fournir un tel contenu sur une plateforme numérique intégrée qui est facile à naviguer, à accéder et à utiliser, soutenant leur leadership et leur rôle en tant que leaders dans des domaines spécifiques de pertinence.

Avec cette nouvelle stratégie, nous mettrons également en œuvre des indicateurs cibles pour les Réseaux Locaux. Par exemple, chaque Réseau Local cherchera à recruter les 10 sociétés nationales de premier plan en tant que participants. Aujourd'hui, seuls 60 pour cent (~400) des dix plus grandes entreprises de nos 69 Réseaux Locaux ont été recrutés. Dans dix ans, nous nous efforçons d'avoir plus de 90 pour cent de ces sociétés en tant que participants.

PROMOUVOIR L'ACTION ET LA RESPONSABILISATION PARMIS LES GRANDES MULTINATIONALES, LES SOCIÉTÉS NATIONALES ET LES PME

Nous reconnaissons que les besoins des multinationales, des sociétés nationales et des PME varient par rapport à leur étape dans le parcours de durabilité.

FIGURE 7 : SIX RÔLES POUR ATTEINDRE L'ACTION COLLECTIVE MONDIALE UNIE

Influencer l'ambition sur les Dix principes et les ODD	Recruter des sociétés de premier plan et des coalitions de premier plan	Catalyser et incuber les innovations de l'écosystème
Promouvoir l'action et la responsabilité parmi les membres	Établir des partenariats stratégiques pour l'impact	Fournir une plateforme pour le dialogue politique et le plaidoyer

CATALYSER ET INCUBER LES INNOVATIONS DE L'ÉCOSYSTÈME

Le Pacte Mondial de l'ONU a incubé et créé trois innovations qui changent les systèmes : SBTi (fixation ambitieuse d'objectifs basés sur la science pour le climat, vers une économie nette zéro), Principes pour une éducation au management responsable (PRME, une plateforme pour développer les leaders responsables de l'avenir, transformant l'éducation du management) et Principes pour l'investissement responsable (PRI, réseau d'investisseurs faisant progresser les six Principes pour l'investissement responsable).

Remplir ce rôle signifie explorer de manière ciblée et cohérente le paysage de durabilité et les progrès des entreprises sur l'impact des ODD pour identifier les besoins et les points d'intervention stratégiques afin de faire progresser les normes, les forces et les ressources qui engagent le secteur des affaires dans une activité responsable en faveur de l'impact des ODD, en particulier dans nos domaines d'intervention du Pacte Mondial de l'ONU. Cela signifie aussi potentiellement s'engager dans de nouveaux partenariats stratégiques pour lancer des innovations si nécessaire, en particulier pour amplifier les Dix principes et envisager les rôles dans les ODD 5 (Égalité des sexes), 8 (Travail décent et croissance économique), 13 (Mesures en faveur du climat), 16 (Paix, justice et institutions fortes) et 17 (Partenariats pour atteindre les objectifs).

FOURNIR UNE PLATEFORME POUR LE DIALOGUE POLITIQUE

Les parties prenantes considèrent la politique comme un catalyseur important pour faire progresser le programme de durabilité de l'entreprise, mais le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU a actuellement peu de programmes ou d'activités conçus pour orienter le dialogue politique et façonner les programmes. Les entreprises recherchent des normes mondiales, la collaboration, et l'alignement réglementaire.

Remplir ce rôle signifie tirer parti de la position et de la crédibilité du Pacte Mondial de l'ONU pour rassembler des influenceurs, d'autres agences de l'ONU et des décideurs afin de faire progresser des recommandations spécifiques pour les décideurs politiques (au niveau national, régional ou municipal) qui peuvent accélérer et développer l'action commerciale.

Remplir ce rôle signifie différencier plus clairement les activités des différents types de sociétés, faire en sorte que nos programmes et nos activités aient un impact et soient conçus en gardant à l'esprit des résultats spécifiques (par exemple, changer les stratégies, les objectifs et les comportements de l'entreprise, plutôt que de simplement lancer un autre rapport). Cette stratégie nous oblige à nous détourner des programmes généraux qui s'adaptent à quelques sociétés pour aller vers des initiatives mondiales qui s'adaptent à différentes tailles de sociétés, en tirant parti de nos Réseaux Locaux et de capacités numériques améliorées, qui, ensemble, auront un impact mondial.

Ici, une plateforme numérique plus solide soutiendra une meilleure expérience des participants au niveau de l'accès au contenu et aux outils, par le biais de webinaires, de formations et de master classes. La plateforme aidera à mettre en œuvre la CoP et les pratiques de mesure de l'impact intégrées dans les programmes afin de faciliter l'auto-évaluation continue et l'apprentissage par les sociétés et le Pacte Mondial de l'ONU en mettant l'accent sur l'impact démontré.

ÉTABLIR DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR L'IMPACT

Aujourd'hui, le Pacte Mondial entretient des relations avec plus de 140 organisations, mais il existe des opportunités d'alliances stratégiques plus rigoureuses et bien ciblées dans l'écosystème de durabilité. Remplir ce rôle signifie former des partenariats clairement liés à la stratégie des écosystèmes du Pacte Mondial de l'ONU pour créer un impact sur un programme partagé ; se concentrer sur moins de partenariats plus profonds, fondés sur des objectifs convenus d'impact mutuel, et maintenir un potentiel à long terme ; et évaluer les partenariats sur la capacité à influencer les changements au niveau des systèmes qui guident le secteur des affaires vers une pratique responsable et un impact positif.

Nous nous concentrerons également sur le renforcement et la coordination de nos efforts avec les partenaires du système de l'ONU afin qu'ensemble, nous puissions obtenir plus d'impact, conserver la richesse des connaissances et du contenu de l'ONU qui pourraient être précieux pour les participants au Pacte Mondial et impliquer un soutien diplomatique pour l'engagement politique.

10. INVESTISSEMENT DANS LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES ET LES HABILITANTS

Pour mettre en œuvre notre stratégie du Pacte Mondial de l'ONU de manière efficace et efficiente, nous aurons besoin d'un ensemble solide et particulier de capacités internes, notamment :

- Développer et mieux soutenir nos Réseaux Locaux
- Améliorer l'alignement et la coordination entre le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU, les Pôles Régionaux et les Réseaux Locaux.
- Un modèle d'entreprise du Pacte Mondial de l'ONU résilient et efficace
- Plateformes numériques robustes pour connecter, communiquer et rassembler à grande échelle
- Contenu et outils organisés pour l'action
- Normes, rapports et données interopérables.

Cette stratégie exige des investissements et des changements dans notre modèle opérationnel afin que nous puissions financer le parcours pour réaliser notre ambition, responsabiliser les Réseaux Locaux et développer des capacités pour apporter une plus grande valeur aux entreprises du Pacte Mondial de l'ONU et à leur expérience de participants.

DÉVELOPPER ET MIEUX SOUTENIR NOS RÉSEAUX LOCAUX

La présence locale dans 75 pays à travers le monde grâce aux 69 Réseaux Locaux du Pacte Mondial de l'ONU est l'un des principaux facteurs de différenciation de l'organisation et un actif stratégique. Le succès continu du Pacte Mondial de l'ONU repose sur le renforcement des capacités des Réseaux Locaux et leur permet de créer une plus grande valeur pour les participants locaux et un impact accru grâce à l'action collective.

Nous reconnaissons qu'un élément clé de la durabilité à long terme du Pacte Mondial de l'ONU consiste à nous assurer que nous sommes représentatifs à l'échelle mondiale. Bien que notre focalisation, nos résultats, notre visibilité et notre impact soient forts dans une grande partie du Nord de la planète, nous voyons d'énormes opportunités pour renforcer notre présence et notre impact dans le Sud. Nous reconnaissons

également que nous occupons une position unique pour faire face à la durabilité des entreprises dans le Sud et qu'en tant qu'entité de l'ONU, nous avons le mandat de faire progresser les valeurs de l'ONU à l'échelle mondiale. L'expansion de notre empreinte dans le Sud, en particulier en Afrique, est également essentielle pour exploiter le potentiel des jeunes.

Pour réaliser notre ambition déclarée, le Pacte Mondial de l'ONU établira de nouveaux Réseaux Locaux dans les pays prioritaires des réseaux du Sud et régionaux dans certains endroits. De plus, nous avons défini comme objectif que, d'ici 2023, les sociétés de n'importe quel pays puissent s'engager par le biais d'un Réseau Local ou participer à des activités proposées par le biais d'un Pôle Régional.

La croissance de ces nouveaux réseaux sera également soutenue par une approche actualisée des filiales des multinationales, avec un accent mis sur le renforcement de l'engagement de toutes les parties des multinationales dans l'écosystème de durabilité local à travers le monde, en vue d'un impact mondial. Sur la base de cette Stratégie mondiale, nous mettrons à jour notre Stratégie Afrique actuelle. Cela constituera un tremplin critique pour assurer l'équilibre de notre empreinte dans le Sud et atteindre les femmes et les jeunes.

RENFORCER LES RESSOURCES ET CAPACITÉS DU RÉSEAU LOCAL

Nous savons que les Réseaux Locaux qui réussissent sont caractérisés par huit ingrédients essentiels pour catalyser efficacement l'action sur le terrain (voir **Figure 8**).

Ces huit ingrédients comprennent une combinaison de capacités, y compris un leader respecté et éprouvé, et des caractéristiques de l'écosystème, telles que le lien essentiel avec les syndicats et la société civile (environnement, droits de l'homme et corruption).

Nos 69 Réseaux Locaux sont à différents stades de maturité pour ces huit ingrédients et des investissements ciblés et le renforcement des capacités seront nécessaires pour aider chaque réseau à atteindre son potentiel maximal. Un nouveau modèle de maturité des Réseaux Locaux sera créé avec des mesures spécifiques pour aider les réseaux à évaluer leurs progrès et guider le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU et les pôles régionaux dans la fourniture de soutien.

AJOUTER DE NOUVEAUX RÉSEAUX LOCAUX

En plus de renforcer chacun de nos Réseaux Locaux existants grâce à une augmentation des ressources, à une adaptation et une co-création plus globales des programmes, et de renforcer

les capacités du Conseil d'administration, nous allons également étendre notre empreinte, en particulier dans le Sud et donner la priorité à l'Afrique. Les nouveaux Réseaux Locaux dans le Sud inviteront les entreprises dynamiques de tous les secteurs intéressés à adopter les Dix principes et à poursuivre leur parcours vers la durabilité. Les analyses quantitatives et qualitatives des pays sans Réseaux Locaux actifs ont permis d'établir une courte liste de candidats pour une « première vague » d'expansion avec des priorités à déterminer.

RÉSEAUX RÉGIONAUX

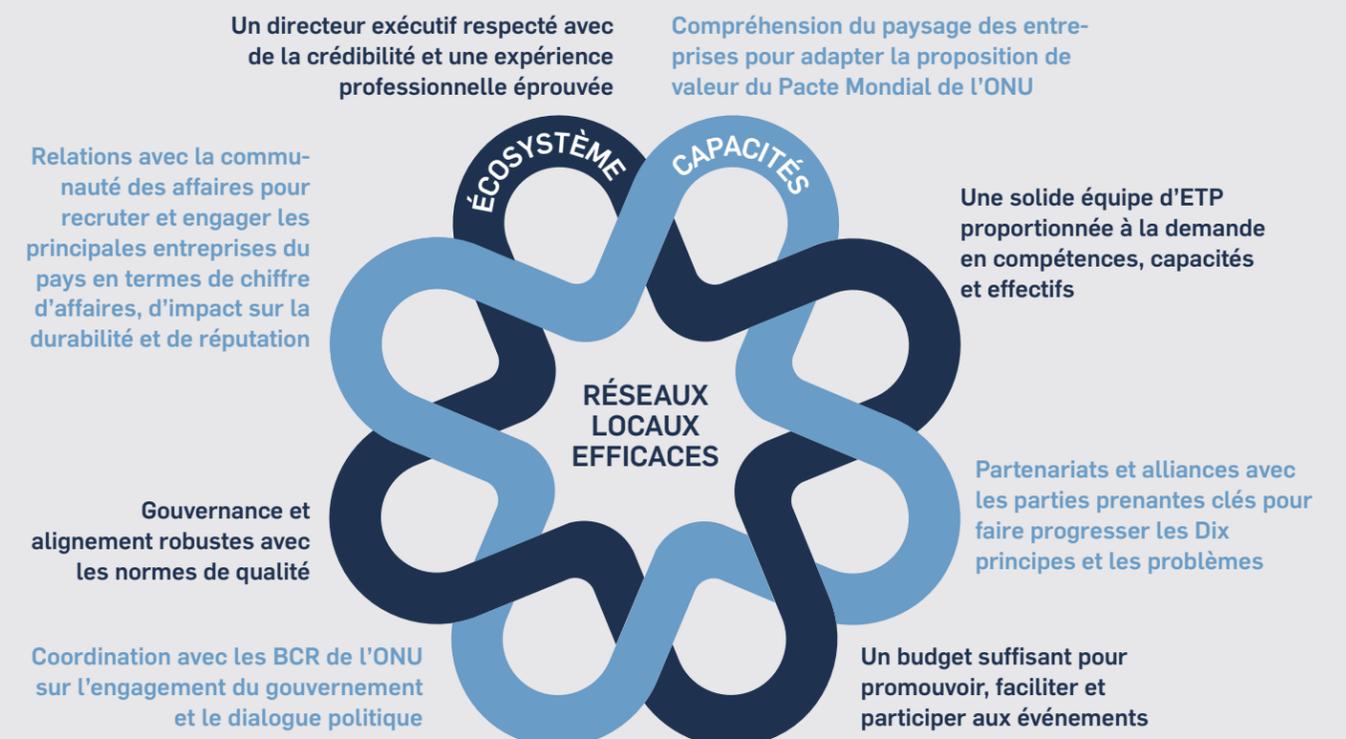
Les Réseaux Régionaux inspireront collectivement l'action et le progrès lorsque les pays ne sont pas encore prêts à maintenir un Réseau Local. L'analyse initiale a déterminé la nécessité de deux Réseaux Régionaux, avec une couverture de 30 pays : un Réseau Régional des Caraïbes couvrant les pays CARICOM et un Réseau Régional d'Afrique de l'Ouest, couvrant les pays de la CEDEAO.

Les Réseaux Régionaux exécuteront un grand nombre des fonctions identiques à celles des Réseaux Locaux, telles que l'offre de programmes organisés sur des sujets d'importance régionale, la sollicitation du soutien des parties prenantes clés et le recrutement d'entreprises de premier plan. Notamment, ces Réseaux Régionaux poseront aussi les bases d'une future expansion du Réseau Local.

PÔLES RÉGIONAUX

L'expansion de l'empreinte du Pacte Mondial de l'ONU augmentera la nécessité d'un soutien organisationnel supplémentaire de la part du Bureau du Pacte Mondial de l'ONU. Pour permettre la création de nouveaux Réseaux Locaux et Régionaux, un modèle opérationnel actualisé et régionalisé facilitera la livraison efficace de contenu personnalisé aux participants du Pacte Mondial. Le Pacte Mondial compte trois plateformes régionales existantes en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Dans le cadre de cette stratégie, nous introduirons deux Pôles Régionaux supplémentaires pour garantir que nos Réseaux Locaux sont pleinement et efficacement pris en charge.

FIGURE 8 : RÉSEAUX LOCAUX QUI RÉUSSISSENT – HUIT INGRÉDIENTS



AMÉLIORER L'ALIGNEMENT ET LA COORDINATION ENTRE LE BUREAU DU PACTE MONDIAL DE L'ONU, LES PÔLES RÉGIONAUX ET LES RÉSEAUX LOCAUX.

L'ambition stratégique du Pacte Mondial nous oblige à renforcer les relations et à permettre au Bureau du Pacte Mondial de l'ONU et aux nouveaux Pôles Régionaux de mieux soutenir et autonomiser efficacement les Réseaux Locaux.

Afin d'accroître la transparence mutuelle, la confiance et la collaboration au sein de l'organisation, nous effectuerons un changement stratégique dans la manière dont le travail lié au programme est développé, alloué, géré et mis en œuvre à la fois de manière centralisée et avec les Réseaux Locaux.

Cela impliquera, surtout, de redéfinir le modèle de collaboration programmatique mondial pour s'assurer que de nouveaux programmes sont co-crésés avec les Réseaux Locaux de manière agile et itérative qui s'appuie sur l'apprentissage local, clarifie les rôles, les responsabilités et les autorités au sein du Bureau du Pacte Mondial de l'ONU et des Réseaux Locaux.

AMÉLIORATION DE L'ALIGNEMENT : RÔLE DES RÉSEAUX LOCAUX

Pour accélérer et développer l'impact collectif mondial, notre stratégie nous oblige à renforcer et à responsabiliser davantage nos Réseaux Locaux et à élargir notre base locale de participants.

Les Réseaux Locaux prendront la tête de l'exécution du programme et de la mesure de l'impact pour leurs participants, y compris les sociétés nationales, les PME et les filiales des multinationales.

Les Réseaux Locaux ont trois rôles clés dans le programme de base, avec un accent mis sur la catalyse des sociétés responsables :

- Ils réunissent les participants et les parties prenantes locales critiques, y compris les coordonnateurs locaux de l'ONU ou les représentants d'agences et les coalitions des entreprises, en les rassemblant autour d'un programme commun pour échanger des idées et des meilleures pratiques, et pour générer l'élan nécessaire au changement de comportement et de politique.
- Ils connectent les participants, des filiales de multinationales, des sociétés nationales et des PME, en les reliant les uns

aux autres au sein des secteurs, chaînes de valeur ou villes, et introduisent celles de différents secteurs et sites pour apprendre les uns des autres.

- Ils communiquent aux participants, mettant en évidence le contenu et les outils pertinents organisés ou créés par le Pacte Mondial, y compris les ressources numériques organisées par le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU.

Ensemble, cela fournit à la fois un catalyseur potentiel pour l'innovation et le soutien pratique dont les entreprises ont besoin pour mettre en œuvre le changement.

AMÉLIORATION DE L'ALIGNEMENT : RÔLE DU BUREAU DU PACTE MONDIAL DE L'ONU

La stratégie appelle le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU à améliorer davantage sa conservation du contenu, des ressources et des outils précieux pour aider les sociétés participantes à comprendre et à appliquer les Dix principes et à intégrer les ODD dans leurs plans et opérations.

Le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU a un rôle important à jouer dans la conception et la livraison des programmes, en particulier via notre plateforme numérique. L'objectif du Pacte Mondial de l'ONU est de devenir la source la plus précieuse de contenu, de ressources et d'outils de meilleures pratiques grâce à une plateforme numérique de pointe qui enrichit l'expérience des participants.

Le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU joue également un rôle clé dans le recrutement, le rassemblement et la connexion des principales multinationales au niveau mondial. Cela comprend la conduite d'événements mondiaux et régionaux numériques et en personne. Des opportunités clés de rencontres se présentent naturellement autour des sommets de l'ONU, mais le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU encourage également la rencontre autour d'autres événements mondiaux de durabilité afin de garantir l'influence continue du Pacte Mondial de l'ONU dans l'écosystème mondial. Enfin, et de manière critique, le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU connecte également les multinationales aux Réseaux Locaux auxquels leurs filiales et entreprises de la chaîne de valeur participent.

METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ANNUEL UNIQUE, MONDIAL ET COORDONNÉ.

Afin de faciliter la cohérence mondiale et la flexibilité locale, nous établirons et mettrons en œuvre un processus de planification stratégique annuelle formel, ciblé, géré et coordonné à l'échelle mondiale à travers le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU et les Réseaux Locaux.

Ce processus annuel permettra la coordination et la planification avec les parties prenantes externes, y compris les parties prenantes de l'ONU, si nécessaire. Dans le cadre du Pacte Mondial,

ce processus permettra une cohérence dans la direction, les activités, les communications et la budgétisation, et augmentera officiellement les opportunités d'entrée et de collaboration par les Réseaux Locaux. Il déterminera également là où le Bureau du Pacte Mondial de l'ONU devrait augmenter le soutien technique et opérationnel aux Réseaux Locaux.

MODÈLE D'ENTREPRISE DU PACTE MONDIAL DE L'ONU RÉSILIENT ET EFFICACE

La Stratégie 2021–2023 établit un plan ambitieux pour le Pacte Mondial de l'ONU. La stratégie exige, entre autres choses : la fourniture de propositions de valeur plus strictes et d'expériences plus riches pour les participants, des Réseaux Locaux plus forts, une empreinte élargie, une programmation plus forte et un financement discrétionnaire pour la programmation qui est mieux aligné sur les priorités du Pacte Mondial et en considération de ses donateurs.

Le Pacte Mondial aura besoin d'un modèle d'entreprise amélioré qui augmente les revenus et réexamine l'allocation des fonds en interne pour mieux répondre aux demandes organisationnelles afin de mettre en œuvre cette stratégie. Cela signifie augmenter tous les revenus pour permettre la croissance des capacités et des capacités internes au Bureau du Pacte Mondial de l'ONU et au sein des Réseaux Locaux. Plus précisément, l'organisation doit actualiser le modèle de financement de l'entreprise pour assurer la stabilité et la prévisibilité dans les flux de revenus principaux, construire des ressources internes pour la croissance dans de nouvelles zones géographiques et des domaines problématiques ; permettre l'investissement sur des questions catalytiques, renforcer la capacité du Réseau Local ; souscrire à des ressources suffisantes pour le Réseau Local ; et permettre l'agilité programmatique dans le pays.

Un financement supplémentaire sera assuré en concevant et en exécutant des ajustements qui comprennent des ajustements aux honoraires des participants en fonction de la valeur, en poursuivant des subventions alignées sur les priorités du programme, des honoraires pour les services le cas échéant et des changements dans les allocations et la combinaison de financement pour permettre la croissance et le renforcement des Réseaux Locaux.

PLATEFORMES NUMÉRIQUES ROBUSTES POUR CONNECTER, COMMUNIQUER, RASSEMBLER À GRANDE ÉCHELLE

Les fonctionnalités basées sur les applications, en un clic, de la technologie orientée consommateurs et entreprises doivent être adaptées au Pacte Mondial dans la manière dont il fournit son contenu numérique, ses outils, ses services et l'expérience des participants. Cela nécessitera d'investir dans de meilleures plateformes numériques et de recruter et de renforcer les capacités du personnel dans la conception numérique, centrée sur l'humain et l'agilité. Cela impliquera également de s'adresser à nos

entreprises et partenaires de l'ONU pour trouver des opportunités de mieux exploiter les ressources de l'état de la pratique, lorsque cela est possible.

Le Pacte Mondial de l'ONU investira dans la création d'une plateforme numérique intégrée non seulement pour fournir un contenu facilement navigable, organisé et personnalisé centré sur l'expérience du participant professionnel, mais également pour s'assurer que toutes les parties prenantes bénéficient d'une expérience utilisateur efficace, transparente et efficiente.

Une plateforme numérique unique nous permettra de tirer parti de la richesse du contenu et des programmes mondiaux et locaux tout en minimisant les efforts redondants au niveau local et en permettant le partage des meilleures pratiques et l'adaptation aux besoins locaux.

Cette plateforme numérique adoptera une approche de conception centrée sur l'humain pour construire des parcours d'utilisateurs afin de guider le développement de contenu et d'outils (par ex., les utilisateurs voient le contenu, les outils et les programmes recommandés en fonction de la taille de l'entreprise, du secteur, de la géographie et des priorités). Il mettra à niveau les systèmes actuels, rendra le contenu disponible en plusieurs langues, intégrera la livraison du programme à la création de contenu. Il consolidera également l'inscription et le recrutement de nouveaux participants, en tirant parti de la science des données pour permettre des capacités de vérification, d'intégration et de service plus rapides.

En fin de compte, cette plateforme deviendra le point d'entrée unique pour tous les participants afin d'accéder à l'ensemble complet du contenu et des outils, y compris :

- Exemples de réussite à travers les secteurs, la géographie, la taille de la société
- Outils et ressources pratiques, y compris les webinaires, formations, master classes, événements et opportunités d'ateliers
- CoP et base de données associée pour l'agrégation, la création de rapports et l'analyse
- Réseau Local ou programmation du Bureau du Pacte Mondial de l'ONU
- Engagement de dialogue politique, en tirant parti de l'expertise technique des agences de l'ONU et des ressources et outils des partenaires stratégiques.

CONTENU ET OUTILS ORGANISÉS POUR L'ACTION

En tirant parti des plateformes numériques, nous organiserons le contenu et les ressources pertinents et exploitables les meilleurs de leur catégorie à partir du Pacte Mondial, du système de l'ONU et des coalitions industrielles correspondant à l'industrie, aux domaines problématiques, à la géographie, à la taille de la société et à l'étape du parcours de durabilité pour chaque sujet intégré à la CoP. La plateforme du Pacte Mondial servira de ressource de premier choix pour les entreprises qui cherchent des connaissances sur la manière d'adopter les Dix principes, d'intégrer les ODD et de démontrer les progrès et l'impact tout au long de leur parcours vers la durabilité.

Plus important encore, la plateforme numérique exploitera l'expertise technique existante des agences et partenaires de l'ONU, garantissant que nous ne créons que ce qui est vraiment supplémentaire et spécifiquement unique à notre proposition de valeur.

ÉLABORATION DE RAPPORTS SUR LES NORMES INTEROPÉRABLES ET ÉCOSYSTÈME DE DONNÉES

La CoP est un actif et un outil unique du Pacte Mondial de l'ONU. Cela offre une fenêtre sur l'opérationnalisation des Dix principes et le programme de durabilité dans toutes les sociétés participantes et fournit un guide pour ces entreprises afin qu'elles progressent dans leur parcours. Le Pacte Mondial de l'ONU a un potentiel significatif d'utiliser la CoP pour créer de la valeur pour les sociétés et l'écosystème. Par conséquent, nous investirons et nous améliorerons la CoP, en nous concentrant sur quatre domaines spécifiques.

DÉFINIR LES NORMES ET INSPIRER L'ACTION

Cela comprend les normes que tous les participants peuvent mettre en œuvre et les objectifs spécifiques pour lesquels tous doivent aspirer à démontrer les progrès ; va au-delà des KPI (par ex., effectuer une évaluation des droits de l'homme) ; et permet un reporting volontaire sur d'autres domaines pour démontrer les progrès.

FAIRE PROGRESSER LA RESPONSABILITÉ

Cela comprend la création des bases pour démontrer la progression et la réalisation graduelle des participants au Pacte Mondial sur les Dix principes et leur contribution aux questions et ODD. La CoP révisée deviendra également la base pour déterminer si un participant continue à démontrer des progrès suffisants pour rester partie intégrante du Pacte Mondial. Ce discernement sera basé sur des définitions claires de ce à quoi ressemble le leadership pour les sociétés de différentes tailles et de différents secteurs afin que les normes et les attentes soient claires.

Alors que le Pacte Mondial mesurera ses propres progrès et son impact à travers de multiples dimensions, la performance de nos participants sur la CoP et leurs contributions globales seront un indicateur clé de notre succès. Atteindre l'impact global mondial que nous recherchons signifie que nous n'aurons que le succès de nos participants.

COP EN TANT QU'OUTIL D'APPRENTISSAGE

Nous sommes convaincus que nous pouvons renforcer la valeur de la CoP pour les utilisateurs, l'écosystème et le Pacte Mondial en la réorientant comme un outil d'apprentissage et en rendant les données consultables par secteur et par zone géographique. Nous rassemblerons des conseils pratiques et favoriserons la création de rapports sur les Dix principes et les progrès sur des questions ou ODD spécifiques. Nous intégrerons la CoP dans les parcours des participants à travers les programmes et la plateforme numérique afin de permettre des recommandations pour les documents et programmes sélectionnés. Nous harmoniserons également des données comparables pour permettre l'identification des performances par rapport aux pairs et aux meilleures pratiques. Cela permettra au Pacte Mondial d'identifier davantage d'exemples « phares ».

CRÉER UNE VALEUR AJOUTÉE À L'ÉCOSYSTÈME

Le Pacte Mondial vise à adopter et à démontrer une utilisation efficace des normes interopérables afin de minimiser les charges liées à la déclaration des redondances pour les participants à mesure que l'écosystème évolue.

Le Pacte Mondial utilise sa position unique pour influencer l'écosystème du reporting, y compris dans les normes, réglementations et politiques. Les données de la CoP peuvent être rendues publiques pour démontrer les progrès des sociétés et des industries, qui peuvent être analysées pour une société individuelle donnée, mais peuvent également être regroupées pour montrer la contribution large et les tendances du secteur des affaires à travers de multiples indicateurs. Il s'agira d'une ressource précieuse pour les sociétés, les parties prenantes, les investisseurs, les gouvernements et l'ensemble du système de l'ONU. Cela permettra aux sociétés de s'appuyer sur leurs propres données pour engager efficacement leurs parties prenantes et investisseurs.

11. MESURER NOTRE IMPACT

Au fil du temps, notre objectif est de relever la barre — la base de référence — et de relever le plafond — les attentes —, entre les entreprises, le gouvernement et la société à travers les Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

À ce titre, nous mesurerons nos progrès globaux et l'impact de notre stratégie sur toutes les initiatives et tous les programmes stratégiques, en utilisant une combinaison d'indicateurs pour contrôler les produits, les résultats et les impacts obtenus.

1. Pour nous assurer que nous sommes en bonne voie pour réaliser notre stratégie ambitieuse, nous avons identifié des **KPI de progression de la stratégie** (voir **ANNEXE**) qui combinent les réalisations de nos participants, l'efficacité de nos programmes, des services et outils numériques, et notre propre efficacité interne. Les KPI de progression de la stratégie doivent être compris comme des indicateurs de processus pour évaluer les progrès des organisations dans le déplacement de la stratégie, mais ne doivent pas être interprétés comme les indicateurs d'impact de la stratégie.
2. Pour garantir l'efficacité et l'impact du programme, tous les programmes feront rapport d'un **Cadre de suivi et d'évaluation des programmes** solide avec des indicateurs et des objectifs clairs de produit, de résultat et d'impact. Ceux-ci seront régulièrement évalués et feront l'objet de rapports en interne, offrant une transparence totale sur les progrès et créant une opportunité pour l'équipe de direction de suspendre, d'accélérer, d'investir, de faire pivoter ou d'ajuster les programmes selon les besoins pour atteindre l'impact souhaité.

Afin de garantir que le Pacte Mondial de l'ONU aspire également à un impact mondial qui dépasse la somme de ses programmes individuels en élevant les ambitions des entreprises et en catalysant leurs engagements pour l'action collective, nous mesurerons également les indicateurs d'impact collectif, qui sont dérivés des Dix principes et des ODD.

Nous sommes actuellement en train de fixer des objectifs pour ceux-ci, avec l'espoir qu'au fil du temps, des indicateurs et des objectifs supplémentaires pourront être ajoutés. Ces mesures initiales comprendront, mais sans s'y limiter :

Nombre de sociétés engagées dans les objectifs de l'Accord de Paris

- Nombre d'entreprises engagées à atteindre zéro émission nette ou la neutralité carbone
- Nombre de sociétés avec des plans scientifiques pour passer à zéro émission nette d'ici 2050

- Nombre de sociétés en bonne voie pour décarboner leurs portefeuilles
- Nombre de sociétés publiant des informations alignées sur le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD)
- Montant de l'investissement incrémentiel des entreprises PM en faveur de l'action climatique

Nombre de sociétés ayant des engagements publics envers les droits de l'homme et la main-d'œuvre

- Nombre de sociétés engagées à mettre en œuvre les Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Nombre de sociétés menant une Étude d'Impact sur les Droits de l'Homme
- Nombre de sociétés avec des processus permettant la correction de tout impact négatif sur les droits de l'homme qu'elles causent ou auxquels elles contribuent
- Nombre de sociétés offrant des salaires décents

Nombre de sociétés démontrant une grande parité hommes-femmes dans les opérations

- Nombre de sociétés avec des objectifs pour la représentation des femmes à tous les niveaux de la direction
- Nombre de sociétés avec des politiques de lieu de travail familiales/conviviales pour les parents
- Nombre de sociétés avec des produits sensibles à l'égalité des sexes et des offres pertinentes pour leur secteur

Nombre de sociétés ayant appliqué la conformité à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

- Nombre de sociétés ayant un engagement envers la transparence dans les rapports d'entreprise
- Nombre de sociétés avec des processus permettant de signaler la corruption et les pots-de-vin

Nombre de sociétés prenant des mesures pour faire progresser les ODD

L'ensemble d'indicateurs sera complémentaire à diverses conventions et accords mondiaux, y compris les Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et Programme d'action de Beijing, les Principes d'autonomisation des femmes et les Outils d'analyse, Dimensions de Genre des Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

12. OPÉRATIONNALISATION DE LA STRATÉGIE

Pour mettre en œuvre la stratégie, le Pacte Mondial de l'ONU a développé une feuille de route de l'opérationnalisation composée de douze flux de travail et de 30 initiatives. L'action sur ces flux de travail commencera au premier trimestre 2021 dans le but d'initier la mise en œuvre des aspects clés de la stratégie en parallèle. Les flux de travail et les initiatives couvrent divers sujets, notamment :

- priorités du programme et modèles de prestation
- opérations mondiales
- finance
- communication sur les progrès
- engagement du participant
- transformation numérique
- partenariats
- communication
- collecte de fonds
- réalignement organisationnel
- gestion de projet

Une stratégie PME sera également développée.

Dirigé par un membre de la Direction exécutive du Pacte Mondial de l'ONU et une équipe transversale, chaque flux de travail impliquera une large consultation avec le Conseil des Réseaux Mondiaux, les Réseaux Locaux et d'autres parties prenantes, le cas échéant.

13. CINQ CHANGEMENTS STRATÉGIQUES

Pour développer la stratégie 2021–2023, un processus consultatif vaste et rigoureux, fondé sur des données probantes, a été suivi. Pour chaque élément de notre cadre stratégique, une série de choix ont été évalués et délibérés pour identifier la bonne voie à suivre pour le Pacte Mondial.

Ce processus discipliné définit des orientations dans plusieurs domaines comme indiqué ci-dessus, qui représentent collectivement cinq changements stratégiques pour le Pacte Mondial. Chacun de ces éléments s'appuie sur les fondations et les réussites existantes et permettra de nouvelles avancées significatives dans le contexte mondial, environnemental et social actuel.

1. SOCIÉTÉS RESPONSABLES : Le Pacte Mondial de l'ONU s'efforcera de faire progresser les sociétés participantes plus rapidement et plus loin que d'autres en démontrant les progrès réalisés en matière de durabilité des entreprises et de pratiques commerciales responsables. Dans l'ensemble, les participants au Pacte Mondial démontreront une plus forte adhésion aux Dix principes et une contribution plus importante aux ODD que ceux qui ne font pas partie du Pacte Mondial de l'ONU. La CoP actualisée fournit un outil essentiel et un cadre cohérent qui facilite l'engagement avec les sociétés sur leurs parcours individuels de durabilité et permet une vue globale de l'impact.

2. CROISSANCE ÉQUILIBRÉE DES RÉSEAUX LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR UNE COUVERTURE MONDIALE : En plus d'un effort concerté pour renforcer chacun des 69 Réseaux Locaux existants du Pacte Mondial, l'extension de notre engagement à des entreprises dans d'autres pays, en particulier dans le Sud, sera un objectif central, atteint grâce à la création de nouveaux Réseaux Locaux, de Réseaux Régionaux et d'une couverture géographique plus large des Réseaux Locaux existants.

3. IMPACT MESURABLE DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES : Ancrée grâce aux Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption comme moteur fondamental de durabilité de l'entreprise et des pratiques commerciales responsables, la stratégie

donne la priorité à cinq domaines problématiques que le Pacte Mondial cherchera à diriger et à façonner. Il s'agit notamment de l'Égalité des sexes (ODD 5), du Travail décent et de la croissance économique (ODD 8), des Mesures en faveur du climat (ODD 13), de la Paix, de la justice et des institutions efficaces (ODD 16) et des Partenariats (ODD 17). Reconnaisant l'importance des contextes nationaux, les priorités nationales alignées sur la proposition de valeur unique du Pacte Mondial resteront centrales. Nos programmes, nos efforts pour conserver les connaissances et les meilleures pratiques, nos rassemblements et nos partenariats chercheront à réaliser des progrès significatifs dans chacun de ces domaines prioritaires.

4. EXPLOITER L'ACTION COLLECTIVE DES PME :

Représentant la plupart des entreprises et employeurs du monde, les PME ont un rôle collectif unique dans la promotion de durabilité de l'entreprise et des pratiques commerciales responsables, individuellement et dans les chaînes de valeur auxquelles elles participent. Les PME sont également des acteurs essentiels pour faire progresser les ODD dans les économies en développement et émergentes, en particulier en Afrique. Avec plus de la moitié des participants au Pacte Mondial provenant de ce segment, l'un des objectifs spécifiques de la stratégie est d'améliorer l'engagement et l'action des PME grâce à la mise en place d'un programme ciblé et transversal pour les PME qui exploite les outils numériques et les chaînes de valeur pour se développer. Tout au long de cette programmation, nous appliquerons les points de vue du genre et de la jeunesse, en reconnaissant l'importance des PME pour atteindre ces deux groupes démographiques. Nous allons également lier étroitement notre approche PME à la Stratégie Afrique, qui sera actualisée début 2021.

5. ENGAGEMENT FORT ET ACTIF AVEC L'ONU : En travaillant de plus en plus étroitement avec diverses agences de l'ONU, des Coordonnateurs Résidents et des Équipes de Pays de l'ONU, la portée et la capacité du Pacte Mondial à stimuler le changement dans les affaires sont considérablement améliorées. Cette stratégie exige une collaboration plus approfondie aux niveaux mondial et national, en particulier dans le Bilan Commun de Pays de l'ONU et les processus d'engagement du secteur privé pour libérer la force collective de l'ONU dans la promotion de la durabilité des entreprises et des pratiques commerciales responsables à l'échelle mondiale.

14. CONCLUSION

Nous sommes conscients que cette stratégie sera mise en œuvre pendant une période de reprise liée à la COVID-19. Chaque pays et secteur disposera d'une voie unique pour faire face aux stress multiformes rencontrés. Les entreprises ont un rôle transformateur à jouer dans cette reprise, que nous soutiendrons.

Nous sommes optimistes quant à la capacité du Pacte Mondial de l'ONU à utiliser ce moment unique et à élever notre ambition, à renforcer et à saisir l'urgence d'agir, et à accélérer et à augmenter l'impact collectif mondial en respectant les Dix principes et en atteignant les ODD grâce à des sociétés responsables et des écosystèmes qui permettent un changement positif.

Il est temps de s'aligner avec les participants motivés par l'action, de sélectionner les domaines prioritaires de l'impact souhaité et de mener une action mondiale et locale inspirée par nos Dix principes directeurs.

Notre stratégie apportera au Pacte Mondial de l'ONU plus de différenciation et de croissance grâce à l'adoption de nos rôles uniques, une meilleure exécution grâce à l'accent mis sur l'impact et davantage de discipline par la sélectivité dans ce que nous faisons.

**ENSEMBLE,
NOUS SERONS UN
PACTE MONDIAL
UNISSANT NOS
ACTIVITÉS POUR UN
MONDE MEILLEUR.**



REMERCIEMENTS

Le Pacte Mondial des Nations Unies a lancé un processus de développement de stratégie inclusif sur une période de 12 semaines d'octobre à décembre 2020, formant un effort d'engagement sur une large base avec plus de 2 000 parties prenantes dans le Pacte Mondial de l'ONU et dans l'écosystème de durabilité au sens large.

Nous sommes redevables envers le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général adjoint, les Membres du Conseil d'administration du Pacte Mondial de l'ONU et la Fondation pour le Pacte Mondial ainsi qu'envers le Conseil du Réseau Mondial du Pacte Mondial pour leur engagement actif, leur orientation et leur soutien dans l'élaboration d'un consensus sur les orientations stratégiques énoncées dans ce document.

De plus, nous souhaitons remercier Boston Consulting Group pour son soutien considérable qui nous a guidés à travers ce processus de développement de stratégie.

PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DE STRATÉGIE

Ce processus comprenait de multiples discussions facilitées entre l'Équipe de Direction exécutive (Executive Management Team, EMT) et le Conseil des Réseaux Mondiaux (Global Network Council, GNC), un examen détaillé de l'historique et des documents, des groupes de discussion approfondis avec les principaux constituants et quatre enquêtes qui ont recueilli 2 000 réponses.

Plus de 450 personnes ont été directement engagées, la plupart à plusieurs reprises, par le biais d'entretiens et de groupes de discussion. Cela inclut l'EMT, les GNC, les Réseaux locaux du Pacte Mondial, les entreprises participantes actives et potentielles et les non-entreprises du Pacte Mondial, le Bureau exécutif du Secrétaire général (EOSG), les Bureaux des Coordonnateurs Résidents (BRC), les Équipes de Pays de l'ONU (EP), le Réseau d'experts du Pacte Mondial de l'ONU, le Groupe gouvernemental, le Groupe d'amis, les partenaires philanthropiques actuels et potentiels, des experts externes en durabilité des entreprises et les Conseils d'administration du Pacte Mondial de l'ONU, la Fondation pour le Pacte Mondial et les Principes pour une éducation au management responsable (PRME).

BCG a organisé des sessions de travail régulières avec toutes les parties prenantes pour délibérer sur les différentes analyses et leurs implications. Ce document reflète les conclusions et les recommandations qui ont émergé des contributions des parties prenantes, des discussions, de l'analyse et de la planification stratégique.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** Cadre stratégique du Pacte Mondial de l'ONU
- Figure 2** Parties prenantes clés du Pacte Mondial de l'ONU
- Figure 3** Sources de valeur uniques pour les participants du Pacte Mondial de l'ONU
- Figure 4** Proposition de valeur du Pacte Mondial de l'ONU par circonscription du participant
- Figure 5** Évaluer le potentiel d'impact et l'additionnalité du Pacte Mondial de l'ONU
- Figure 6** Questions prioritaires
- Figure 7** Six rôles pour réaliser l'action collective mondiale unie
- Figure 8** Réseaux Locaux qui réussissent – Huit ingrédients

ANNEXE : OBJECTIFS ET KPI

INDICATEURS D'IMPACT REGROUPÉS

Nombre de sociétés engagées dans les objectifs de l'Accord de Paris

- Nombre d'entreprises engagées à atteindre zéro émission nette ou la neutralité carbone
- Nombre de sociétés avec des plans scientifiques pour passer à zéro émission nette d'ici 2050
- Nombre de sociétés en bonne voie pour décarboner leurs portefeuilles
- Nombre de sociétés publiant des informations alignées sur le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD)
- Montant de l'investissement incrémentiel des entreprises PM en faveur de l'action climatique

Nombre de sociétés ayant des engagements publics envers les droits de l'homme et la main-d'œuvre

- Nombre de sociétés engagées à mettre en œuvre les Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Nombre de sociétés menant une Étude d'Impact sur les Droits de l'Homme
- Nombre de sociétés avec des processus permettant la correction de tout impact négatif sur les droits de l'homme qu'elles causent ou auxquels elles contribuent
- Nombre de sociétés offrant des salaires décents

Nombre de sociétés démontrant une grande parité hommes-femmes dans les opérations

- Nombre de sociétés avec des objectifs pour la représentation des femmes à tous les niveaux de la direction
- Nombre de sociétés avec des politiques de lieu de travail familiales/conviviales pour les parents
- Nombre de sociétés avec des produits sensibles à l'égalité des sexes et des offres pertinentes pour leur secteur

Nombre de sociétés ayant appliqué la conformité à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

- Nombre de sociétés ayant un engagement envers la transparence dans les rapports d'entreprise
- Nombre de sociétés avec des processus permettant de signaler la corruption et les pots-de-vin

Nombre de sociétés prenant des mesures pour faire progresser les ODD

OBJECTIF 1 : DOUBLER LE NOMBRE DE SOCIÉTÉS ENGAGÉES FAISANT PREUVE DE RESPONSABILITÉ ET DE PROGRÈS – DIRIGER LES MULTINATIONALES ET LES GRANDES ENTREPRISES NATIONALES

- % de participants du Fortune Global 500
- % de sociétés figurant parmi le top 20 dans le pays
- % de sociétés fixant des objectifs pour prouver les Dix principes et ODD (par ex., % de sociétés avec des objectifs de salaires décents, % de sociétés avec des objectifs de 1,5 degré et zéro net, etc.)
- % de sociétés démontrant des progrès par rapport aux objectifs en référence aux domaines des Dix principes et des ODD (par ex., changement du pourcentage d'employés au salaire de subsistance, changement des émissions, etc.)
- % de sociétés par cohorte démontrant des progrès aux années 2, 3, 5, 7, 10 et dans les cercles de direction par rapport à l'année de référence
- % de multinationales engagées dans les programmes de filiales
- % de sociétés accédant à l'apprentissage et à l'analyse comparative via des ressources organisées
- % de sociétés en cours d'examen pour l'absence de progrès démontrés
- Regrouper les performances des participants au Pacte Mondial de l'ONU par rapport aux sociétés n'appartenant pas au Pacte Mondial de l'ONU dans la démonstration de l'impact sur les Dix principes et les ODD (à définir)
- Preuve de changement de politique collaborative et de réalisations de plaidoyer
- Scores nets des promoteurs du Fortune Global 500

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER ET RENFORCER LES RÉSEAUX LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR UNE COUVERTURE MONDIALE ET UNE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE.

- # de pays engagés par le biais de Réseaux Locaux et Régionaux
- # de sociétés enregistrées dans le Sud
- Capacités du Réseau Local dans les étapes de l'évaluation du modèle de maturité du Réseau Local
- Scores de commentaires des pairs des Réseaux Locaux au BPM sur le soutien et la valeur
- Scores de commentaires des partenaires stratégiques aux Réseaux Locaux
- Preuve de changement de politique collaborative et de réalisations de plaidoyer

OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER LES PME engagées ET LEUR ACTION COLLECTIVE

- # de PME
- % des PME nationales de premier plan dans le réseau
- % de participants PME engagés dans des événements d'engagement et d'apprentissage
- % de sociétés accédant à l'apprentissage et à l'analyse comparative via des ressources organisées
- % de sociétés par cohorte démontrant des progrès aux années 2, 3, 5, 7, 10 et dans les cercles de direction par rapport à l'année de référence
- Étape de maturité du programme PME dans le pays
- Commentaires des membres/scores nets du promoteur au Réseau Local

OBJECTIF 4 : CONCENTRER ET RENFORCER L'ENGAGEMENT DU PACTE MONDIAL DE L'ONU AVEC LES AGENCES DE L'ONU POUR UN IMPACT PARTAGÉ

- # de protocoles d'entente établis avec les organisations de l'ONU détaillant spécifiquement les domaines de collaboration, les attentes en matière d'engagement, les objectifs d'impact, la gouvernance et les rapports de responsabilisation.
- Examens annuels des progrès par protocole d'entente indiquant les performances par rapport aux objectifs et l'impact créé
- # de Réseaux Locaux et Régionaux engagés avec des agences spécifiques de l'ONU sur les objectifs de programmation.
- Scores de commentaires des pairs sur la satisfaction des agences de l'ONU vis-à-vis des contributions du Pacte Mondial de l'ONU aux objectifs convenus.
- Preuves des réalisations de politiques par les agences de l'ONU auxquelles le Pacte Mondial de l'ONU a notamment contribué en introduisant des entreprises dans le dialogue et l'activité.

OBJECTIF 5 : ENGAGER DES COALITIONS INDUSTRIELLES EFFICACES POUR FAIRE PROGRESSER LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS

- # de coalitions industrielles engagées alignées sur les Dix principes et nos domaines d'intérêt pour les ODD
- Preuve de l'attribution des sièges à la table (Seat At The Table, SATT) pour les coalitions liées aux Dix principes et à nos domaines d'intérêt des ODD.

- Présence et utilisation du contenu aligné de la coalition industrielle accessible et organisé sur les plateformes du Pacte Mondial
- Audit annuel de l'impact

OBJECTIF 6 : EXÉCUTER DES PROGRAMMES CIBLÉS, ALIGNÉS

- % des budgets de programmation regroupés alignés sur les principaux domaines d'intérêt du Pacte Mondial de l'ONU
- % de sociétés traitées par/accédant au contenu du programme

OBJECTIF 7 : METTRE EN ŒUVRE, AMÉLIORER ET SUIVRE LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA COP

- Satisfaction des membres du Pacte Mondial de l'ONU concernant l'expérience et la valeur démontrée des rapports CoP
- % de sociétés par cohorte démontrant des progrès aux années 2, 3, 5, 7, 10 et dans les cercles de direction par rapport à l'année de référence
- % des sociétés utilisant des domaines de signalement volontaires
- Audit de la valeur de la méta-analyse et preuve des informations générées, informant le programme, les priorités et l'ordre du jour du Pacte Mondial.
- Programmation des commentaires sur la valeur des connaissances en matière de CoP pour la conception du programme
- Preuve de l'utilité externe des données/analyses regroupées pour informer les programmes du partenaire.

OBJECTIF 8 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA VALEUR DES PLATEFORMES ORGANISÉES

- % des participants accédant au contenu organisé
- Rapidité de l'accès au contenu
- Croissance du contenu organisé
- Modification des scores de valeur de contenu regroupé
- Évaluations comparatives de l'expérience numérique de l'utilisateur

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



DROITS DE L'HOMME

- 1 Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés ;
- 2 s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.



MAIN-D'ŒUVRE

- 3 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- 4 l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- 5 l'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 l'élimination de la discrimination en matière professionnelle et d'emploi.



ENVIRONNEMENT

- 7 Les entreprises doivent suivre une approche de précaution relativement aux défis environnementaux ;
- 8 prendre des initiatives visant à encourager une plus grande responsabilité environnementale ;
- 9 encourager le développement et la diffusion de technologies écologiques.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, notamment l'extorsion et les pots-de-vin.

À PROPOS DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En tant qu'initiative spéciale du Secrétaire général de l'ONU, le **Pacte Mondial de l'ONU** est un appel aux sociétés du monde entier à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les Dix principes dans les domaines des droits de l'homme, de la main-d'œuvre, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Notre ambition est d'accélérer et d'augmenter l'impact collectif mondial des affaires en respectant les Dix principes et en réalisant les Objectifs de développement durable grâce à des sociétés responsables et des écosystèmes qui favorisent le changement. Avec plus de 12 000 sociétés et 3 000 signataires non commerciaux basés dans plus de 160 pays, et 69 Réseaux Locaux, le Pacte Mondial de l'ONU est la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde, un Pacte Mondial unissant les entreprises pour un monde meilleur.

Pour plus d'informations, suivez [@globalcompact](#) sur les réseaux sociaux et visitez notre site Web à l'adresse [unglobalcompact.org](#).



United Nations
Global Compact

© 19 janvier 2021, Pacte Mondial des Nations Unies
685 Third Avenue New York, NY 10017, États-Unis

Les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies proviennent de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations unies contre la corruption.